

 Outlook

Remarques - 3 eme modification PLU Seysses

À partir de charlotte loncle

Date Mar 24/09/2024 11:25

À Mary Weber

 9 pièces jointes (8 Mo)

30042024---Compte-rendu-evaluation-n°2-s.pdf; 23042024---Compte-rendu-evaluation-n°2-s.pdf;
25042024---Compte-rendu-evaluation-n°2-s.pdf; 29042024---Compte-rendu-evaluation-n°2-s.pdf;
24042024---Compte-rendu-evaluation-n°2-s.pdf; COMPTE-RENDU-CQ-13-04-23-SECTEUR-5.pdf; COMPTE-RENDU-
CQ-20-04-23-SECTEUR-4.pdf; COMPTE-RENDU-CQ-12-04-23-SECTEUR-3.pdf; COMPTE-RENDU-CQ-19-04-23-SECTEUR-
2.pdf;

Bonjour,

Je souhaite vous faire part de mes observations concernant la 3ème modification du PLU de la ville de SEYSSSES.

Cette modification marque la continuité d'une densification forte de la ville. Seysses est d'ailleurs la ville de Haute-Garonne ayant gagné le plus d'habitant depuis 2015.

Mais cette modification interpelle sur plusieurs points.

Quid de la voirie ?

Malheureusement Seysses ne se dote pas des voiries permettant de mener à bien ces projets.

La ville est encadrée par 2 départementales : la RD 15 et la RD 12 saturées aux heures de pointes que ce soit par les usagers souhaitant accéder à l'autoroute ou ceux souhaitant rallier leur domicile ou Toulouse via le réseau secondaire.

A cela s'ajoutent quelques rues étroites du centre-ville qui subissent l'assaut et les incivilités du nombre croissant de véhicules souhaitant couper les embouteillages des départementales matin et soir.

Le fléau de la circulation est au centre des préoccupations des Seyssois, en témoignent les conseils de quartiers. Chaque quartier fait part de doléances quant au trafic.

Et les 2 OAP visant à produire 250 logements vont sortir sur les voies déjà trop empruntées pour une qualité de vie agréable.

L'OAP du Séglà va déboucher sur la rue Boltar et l'OAP Cazeneuve sur la rue Cazeneuve, étroite et en sens unique, avec un feu au bout et qui débouche sur la départementale saturée aux heures de pointes.

Concernant la rue Cazeneuve, cette rue est très empruntée par des enfants à pied

(souvent seuls) se rendant ou rentrant des différents établissements scolaires. La création de 70 logements et donc la sortie sur la de 140 véhicules supplémentaires constitue un risque majeur pour la sécurité des enfants empruntant la rue.

Quid de la continuité architecturale dans le périmètre des bâtiments de France et de la circulation apaisée en centre-ville ?

L'OAP Cazeneuve prévoit des bâtiments en R+2, hauteur qui à ce jour n'existe quasiment pas dans le périmètre des bâtiments de France où se situe le projet.

La DDT préconise de réaliser le projet en accord avec l'architecture déjà présente dans le village. L'architecture du centre du village est du R+1. Le R+2 sera dommageable de par sa qualité architecturale mais aussi par les nuisances (vis à vis, gêne visuelle et sonore des terrasses) que cela va poser chez les riverains.

La DDT préconise aussi que le projet doit permettre une circulation apaisée.

Cela n'est pas le cas, les quelques rues circulantes du villages sont à sens unique et ne peuvent accueillir sur chaque parcelle adjacente, des collectifs là où auparavant il y avait une seule maison.

La voirie du centre ville n'est pas dimensionnée pour accueillir les projets urbains d'envergure qui ont commencé et que manifestement la mairie souhaite poursuivre.

La création de logements (qui plus est en R+2) dans le centre ville de la commune est certes adapté au projet "ville intense" mais cela c'est sur le papier uniquement.

Car il suffit de se promener aux abords du site pour voir que l'OAP Cazeneuve est surdimensionnée par rapports aux voies d'accès disponibles et va entraîner encore plus de nuisances pour les riverains qui en subissent déjà chaque année un peu plus du fait du trafic induit par la densification généralisée des communes alentours.

La mairie a toujours dit aux riverains de la rue Cazeneuve que ce serait une résidence senior qui serait construite sur le site de l'OAP Cazeneuve.

On retrouvera par ailleurs dans le compte rendu de la premier réunion de quartier du secteur des Aujoulets, la réponse du maire qui insiste sur la nécessité pour une telle construction d'être en centre-ville " *Un projet de résidence autonomie pour les seniors est en cours d'étude rue Cazeneuve. Les riverains seront consultés dès que le dossier sera avancé. La proximité au centre-ville est indispensable dans ce type de projet. Ce type de résidence permet aux aînés de rester dans du logement autonome tout en étant adapté au vieillissement.* "

Alors, pourquoi le projet a t'il été abandonné sur ce site?

Une résidence senior serait plus en adéquation avec la problématique de la voirie restreinte de la commune. En effet, il y aurait moins de trafic routier (pas de déplacement pendulaire domicile/travail, pas de déplacement véhiculé pour transporter des enfants à leurs activités scolaires ou périscolaires).

De plus les personnes âgées pourraient bénéficier à pied des services publics et des commerces de proximité, de la Poste ainsi que de la pharmacie et accès aux médecins.

Donc pourquoi reléguer cette construction au SEGLA proche de la zone d'activité ?

Un calendrier non annoncé pour l'OPA Cazeneuve ?

La DDT recommandait à la municipalité d'annoncer les dates des différentes phases de travaux. Il n'en est rien. A quelle échéance, les travaux seraient envisagés ?

Quid des parking ?

Les logements prévus dans les OAP sont des logements sociaux. La législation impose 1 place de parking par logement. Or les ménages ont plutôt tendance à avoir 2 véhicules. Où se gareront-ils ? Les riverains du centre ville peinent déjà à se garer, les places sont insuffisantes.

Quid d'une étude environnementale ?

Il est étonnant de voir que la commune se passe d'une étude d'évaluation environnemental car l'OAP Cazeneuve se situe près du Binos et l'OAP SEGLA marque l'extension de la densification de la ville vers la Saudrune. Le Binos et la Saudrune sont les cours d'eau majeurs de la commune et au regard de la pression hydrique qui s'exerce sur le département, il pourrait être intéressant d'avoir une étude sur l'impact des OAP.

Et pourquoi pas ... aller plutôt vers un développement maîtrisé de la commune, avec la consultation de la population ?

Comme dit plus haut, Seysses accueille toujours plus de population depuis les dernières années.

Ne serait-il pas le moment de réfléchir à une construction en accord avec les capacités et l'architecture, voiries (limitées) de la ville et ne pas juste construire pour répondre aux objectifs chiffrés dans les différents documents d'urbanisme ?

De réfléchir à l'intégration de ces nouveaux arrivants ?

A ce jour, la ville peine à absorber les + de 1000 nouveaux habitants amenés par la construction de 330 logements au Château d'eau; que l'on modifie déjà le PLU pour en construire 250 de plus.

Ne serait-ce pas l'occasion que notre charte de la démocratie participative (primée à Paris ne l'oublions pas !) soit enfin utilisée pour une concertation à la hauteur de sa qualité ? Et non juste pour choisir le nom de la médiathèque et les essences de plantes qui viendront fleurir la place ?

Seysses va continuer à se transformer, c'est inévitable.

Mais les directives énoncées par les différents documents d'urbanisme ne sont parfois pas adaptés à certains secteurs.

Il faudrait investir dans les voiries et réseaux avant de lancer certains projets quitte à les décaler quelque peu dans le temps.

Il faut que la parole des riverains et habitants soit prise en compte.

Que les problèmes soulevés lors des conseils de quartier ne restent pas lettre morte face aux appétits de densification.

Il faudrait d'abord répondre aux besoins actuels de notre village (devenu ville moyenne

par la force des choses) avant de se lancer dans une densification mal maîtrisée et source de nuisances à court, moyen et long terme.

Nous ne souhaitons pas que SEYSSES devienne une annexe de Muret Nord.

Salutations distinguées,

PJ : les compte-rendus des conseils de quartier faisant tous état des problèmes liés au trafic routier sur la commune et indiquant que concernant l'OAP Cazeneuve, les riverains devaient être consultés lors de l'avancée du projet (ce qui n'a jamais été fait, nous avons appris la nature et le nombre des logements dans ce dossier de modification de PLU)

Charlotte LONCLE

*28 rue cazeneuve
31600 SEYSSES*

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

CONSEILS DE
QUARTIERS



à Seysses
30 avril 2024

CŒUR DE VILLE (4)



78
PARTICIPANTS

En préambule, Jérôme Bouteloup, Maire de Seysses, et l'ensemble des élus remercient les Seyssois présents pour cette deuxième édition des conseils de quartiers. Il souligne l'importance de ces rencontres pour échanger et écouter les attentes des habitants, favorisant ainsi la participation citoyenne et renforçant la proximité. Ces réunions permettent de répondre aux questions en toute transparence et d'assurer une présence attentive sur le terrain. Convaincu de leur rôle dans le renforcement du lien social et le développement de la commune, il encourage chacun à s'exprimer librement et à partager ses idées et préoccupations, contribuant ainsi à façonner l'avenir de Seysses. Il précise que ces conseils sont ouverts à tous, bien que chaque réunion se concentre sur un territoire spécifique.

Malika Bensouici, Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie Participative et à l'Implication Citoyenne, indique que ces conseils sont inscrits dans la Charte de la Démocratie Participative, ce qui a valu à la commune de recevoir un prix à l'Assemblée nationale en novembre 2023, reconnaissant notre initiative pour favoriser la participation citoyenne. Elle rend hommage aux Seyssois dont l'implication a permis cette distinction.

L'objectif de cette soirée est de présenter le bilan des réalisations depuis le dernier conseil de quartier en 2023, d'exposer les actions en cours et les perspectives, tout en laissant une large place aux échanges. Avant la présentation du Maire axée sur le quartier Cœur de ville, une vidéo de six minutes retrace les actions réalisées depuis 2020 dans toute la commune.

En conclusion, Jérôme Bouteloup insiste sur l'intérêt de signaler les problèmes quotidiens à la mairie sans attendre ces conseils. Il invite les Seyssois à participer tout au long de l'année en déposant des questions ou des propositions via la boîte à idées ou l'adresse mail dédiée : democratieparticipative@mairie-seysses.fr.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



CŒUR DE VILLE (4)

Ensemble, élus et citoyens continuons à construire notre ville toujours plus dynamique, solidaire et accueillante.

À l'issue des présentations et après 2 heures de temps d'échanges, les thématiques suivantes sont les plus récurrentes : URBANISATION - SÉCURITÉ - MOBILITÉS - ENVIRONNEMENT - CIVISME

Question (Q) :

Réponse (R) :

Thème : Urbanisation

(Q) : Nous sommes l'association des riverains rue du Général de Gaulle 2R2G, il y a eu destruction d'une maison située au 26 rue gal de Gaulle dont le toit était en amiante et la végétation a également été détruite. Je voudrais savoir ce qu'il y aura à la place ?

(R) : Au-delà de la destruction de ce bâtiment, j'ignorais l'existence d'une association en sommeil créée il y a cinq ans. Quel que soit le sujet, il est important de pouvoir travailler ensemble et de s'entendre pour le bien de tous. Si des manquements ont eu lieu lors de cette destruction, nous sommes en mesure de vérifier la conformité à la réglementation.

La demande de permis de démolir a suivi le processus habituel : elle est passée par la mairie, le service instructeur, et enfin les Architectes des Bâtiments de France (ABF). Tout est conforme et, à ma connaissance, aucun projet de construction n'est en cours. Lors de mon appel à la personne concernée, elle m'a expliqué qu'il n'était pas envisageable de rénover le bâtiment en raison de son état dangereux. Les arbres abattus étaient malades, mais par souci environnemental, leur replantation est obligatoire.

Ce dossier présente ses particularités, mais à ce jour, aucune demande de permis de construire n'a été déposée ; seule une autorisation de destruction a été accordée après toutes les analyses nécessaires.

(Q) : Qu'est-il prévu rue Bergeaud (déménagement de GP Autos et promoteur) ?

(R) : Concernant GP Auto, il n'y a eu aucune avancée. Le propriétaire nous a contactés, mais en raison des contraintes imposées par les ABF (Architectes des Bâtiments de France) et le PLU (Plan Local d'Urbanisme), aucune action ne peut être entreprise pour le moment. Le propriétaire envisage de transférer son garage à SEGLA 2, derrière Norauto.

En ce qui concerne la construction rue Bergeaud, nous avons reçu une demande de permis de construire. Bien que nous cherchions à créer des places de parking en centre-ville, à trouver des emplacements pour les poubelles, à élargir les routes et à sécuriser nos trottoirs, ce projet reste complexe. Bien que nous n'ayons pas soutenu cette construction, nous n'avons pas de motif légal pour refuser le permis de construire, qui était conforme aux règlements. Toutefois, nous avons exigé deux places de parking par appartement.

Nous avons également demandé au promoteur d'organiser une réunion publique pour expliquer le projet. À la suite de cette réunion, il n'y a pas eu de contestation majeure. Il a été clairement spécifié que les travaux de voirie ne perturberont pas la voie publique et devront être réalisés à l'intérieur de la parcelle.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

CONSEILS DE
QUARTIERS



à Seysses

30 avril 2024

CŒUR DE VILLE (4)



78
PARTICIPANTS



En préambule, Jérôme Bouteloup, Maire de Seysses, et l'ensemble des élus remercient les Seysois présents pour cette deuxième édition des conseils de quartiers. Il souligne l'importance de ces rencontres pour échanger et écouter les attentes des habitants, favorisant ainsi la participation citoyenne et renforçant la proximité. Ces réunions permettent de répondre aux questions en toute transparence et d'assurer une présence attentive sur le terrain. Convaincu de leur rôle dans le renforcement du lien social et le développement de la commune, il encourage chacun à s'exprimer librement et à partager ses idées et préoccupations, contribuant ainsi à façonner l'avenir de Seysses. Il précise que ces conseils sont ouverts à tous, bien que chaque réunion se concentre sur un territoire spécifique.

Malika Bensouici, Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie Participative et à l'Implication Citoyenne, indique que ces conseils sont inscrits dans la Charte de la Démocratie Participative, ce qui a valu à la commune de recevoir un prix à l'Assemblée nationale en novembre 2023, reconnaissant notre initiative pour favoriser la participation citoyenne. Elle rend hommage aux Seysois dont l'implication a permis cette distinction.

L'objectif de cette soirée est de présenter le bilan des réalisations depuis le dernier conseil de quartier en 2023, d'exposer les actions en cours et les perspectives, tout en laissant une large place aux échanges. Avant la présentation du Maire axée sur le quartier Cœur de ville, une vidéo de six minutes retrace les actions réalisées depuis 2020 dans toute la commune.

En conclusion, Jérôme Bouteloup insiste sur l'intérêt de signaler les problèmes quotidiens à la mairie sans attendre ces conseils. Il invite les Seysois à participer tout au long de l'année en déposant des questions ou des propositions via la boîte à idées ou l'adresse mail dédiée : democratieparticipative@mairie-seysses.fr.

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

CONSEILS DE
QUARTIERS



à Seysses
25 avril 2024

Ox-Gay-La Piche (5)



35
PARTICIPANTS

En préambule, Jérôme Bouteloup, Maire de Seysses, et l'ensemble des élus remercient les Seyssois présents pour cette deuxième édition des conseils de quartiers. Il souligne l'importance de ces rencontres pour échanger et écouter les attentes des habitants, favorisant ainsi la participation citoyenne et renforçant la proximité. Ces réunions permettent de répondre aux questions en toute transparence et d'assurer une présence attentive sur le terrain. Convaincu de leur rôle dans le renforcement du lien social et le développement de la commune, il encourage chacun à s'exprimer librement et à partager ses idées et préoccupations, contribuant ainsi à façonner l'avenir de Seysses. Il précise que ces conseils sont ouverts à tous, bien que chaque réunion se concentre sur un territoire spécifique.

Malika Bensouici, Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie Participative et à l'Implication Citoyenne, indique que ces conseils sont inscrits dans la Charte de la Démocratie Participative, ce qui a valu à la commune de recevoir un prix à l'Assemblée nationale en novembre 2023, reconnaissant notre initiative pour favoriser la participation citoyenne. Elle rend hommage aux Seyssois dont l'implication a permis cette distinction.

L'objectif de cette soirée est de présenter le bilan des réalisations depuis le dernier conseil de quartier en 2023, d'exposer les actions en cours et les perspectives, tout en laissant une large place aux échanges. Avant la présentation du Maire axée sur le quartier Ox Gay La Piche, une vidéo de six minutes retrace les actions réalisées depuis 2020 dans toute la commune.

En conclusion, Jérôme Bouteloup insiste sur l'intérêt de signaler les problèmes quotidiens à la mairie sans attendre ces conseils. Il invite les Seyssois à participer tout au long de l'année en déposant des questions ou des propositions via la boîte à idées ou l'adresse mail dédiée : democratieparticipative@mairie-seysses.fr.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Ox-Gay-La Piche (5)

Ensemble, élus et citoyens continuons à construire notre ville toujours plus dynamique, solidaire et accueillante.

À l'issue des présentations et après 2 heures de temps d'échanges, les thématiques suivantes sont les plus récurrentes : MOBILITÉS - SÉCURITÉ-ENVIRONNEMENT-URBANISATION

Question (Q) :

Réponse (R) :

Thème : Mobilités

(Q) : Je suis riverain de la route d'Ox et je suis ravie d'apprendre que vous souhaitez réaliser un chemin vélo. Je me demandais s'il y avait des plans alternatifs pour suivre la canalette et si c'était fait avec Muret pour aller jusqu'à la gare ? Mais je n'étais pas au courant de ce projet.

(R) : Dès que tous les éléments seront réunis via le Muretain Agglo, compétent en matière de voirie, une réunion publique sera organisée pour présenter le projet dans son intégralité, de son point de départ à son point d'arrivée. L'objectif sera d'échanger et de recueillir vos avis pour enrichir le projet. Les contributions et retours des riverains feront l'objet d'une analyse. Actuellement, le projet est encore en phase d'analyse, et vous serez consultés par la suite.

Les conseils de quartier sont également des lieux où sont présentés les projets en cours et à venir. Concernant le schéma directeur (SCOT), le Département et le Muretain Agglo jouent un rôle crucial pour les mobilités et les chemins de randonnée. Une zone de covoiturage a été identifiée près de Fabre, et une étude de faisabilité est en cours. Nous tenons à remercier les agents du Muretain Agglo et du Département en lien avec les élus qui s'efforcent de trouver des solutions pour notre territoire.

Initialement, une première analyse du Réseau Express Vélo (REV) passant par la rue Boltar s'est avérée impossible. Actuellement, trois variantes sont à l'étude. Il est également essentiel de créer une synergie avec la zone de covoiturage et l'autoroute, bien que cela nécessite des investissements colossaux, estimés à 3 millions d'euros uniquement pour le passage sous l'autoroute, en raison de la complexité de la structure routière existante à Seysses.

Par ailleurs, un autre réseau REV (numéro 14) est envisagé de Muret à Basso Cambo, traversant Seysses via le chemin du Massonné et le canal St Martory. Cependant, en raison de la conjoncture et des contraintes budgétaires, sa réalisation est reportée à l'horizon 2027. Une réunion publique organisée par le Conseil départemental est prévue pour le 2 mai dans cette salle, à laquelle vous êtes conviés. Nous sommes pleinement engagés avec le Département et le Muretain Agglo pour faire avancer ce projet et mettre en place ces infrastructures aussi rapidement que possible.

En conclusion, la déviation par la route derrière la maison d'arrêt est étudiée comme une option, bien que très coûteuse, avec un budget estimé entre 7 et 13 millions d'euros. Ce projet ne pourra se concrétiser sans la collaboration des quatre communes impactées : Roques, Muret, Seysses et Frouzins. Nous tenons à vous informer que cette réflexion prendra probablement plusieurs années.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Ox-Gay-La Piche (5)

(Q) : Qu'est ce qui est prévu pour la circulation dans Seysses (intermarché bouché, avenue Marie Curie bouchée, route de Toulouse, rue Cazeneuve...)?

(R) : Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU), une zone avait été prévue sous le précédent mandat pour soulager l'avenue Marie Curie. Depuis la mise en service de la déviation à St-Lys, le trafic sur la route de St-Lys a considérablement augmenté, affectant également l'avenue Marie Curie par un effet domino. Depuis 2020, des démarches ont été entreprises auprès du Département, et en ma qualité de Conseiller départemental, j'ai soutenu et alerté sur cette problématique. L'objectif est de trouver une solution de contournement pour cette voie.

Pour donner quelques chiffres, la réalisation de la déviation à St-Lys a nécessité pour la réalisation des décennies pour un coût de plusieurs millions d'euros. Depuis le début de notre mandat, nous alertons régulièrement sur la sécurité et la densité du trafic, appelant à une étude sur le coût potentiel d'une nouvelle déviation. Pour cette déviation aujourd'hui, les études estiment un coût également à plusieurs millions d'euros. Obtenir cette déviation reste une priorité absolue.

Actuellement, cette zone n'est pas constructible, mais il est crucial de se poser la question non pas pour densifier la commune, mais pour trouver le financement nécessaire à la réalisation de cette voie. Cela permettrait de fluidifier cet axe et d'y implanter des services tels que des commerces, des salles associatives et une salle des fêtes. Dans ce cadre, l'aménageur pourrait financer la construction de la voie en échange d'aménagements supplémentaires, si cette zone venait à devenir constructible.

Toutefois, la mise en œuvre de ce projet est actuellement freinée par la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN), qui vise à limiter la densification des zones constructibles. Ainsi, la seule option pour élargir l'habitat est de construire en hauteur, en ajoutant des étages plutôt que de nouvelles parcelles. Cette stratégie est coordonnée à l'échelle du Muretain Agglo, qui négocie l'obtention de nouvelles zones dans ce cadre réglementaire contraignant.

(Q) : Les élargissements de chaussées, de rives ?

(R) : Dans les bureaux d'études, plusieurs devis sont proposés en fonction de la structure et des options disponibles. Actuellement, nous maintenons le système en place pour sa fiabilité. Cependant, nous avons rencontré un problème avec l'entreprise chargée des poutres de rives, notamment sur les chemins de la Galianne et de la Bourdasse. Cette difficulté a été discutée avec le Muretain Agglo, et nous travaillons actuellement sur ces aspects.

Pour les autres secteurs, nous avons fait confiance à notre bureau d'étude qui nous a permis de trouver des solutions à un coût offrant un bon rapport qualité/prix, en tenant compte des perspectives à long terme. Il est crucial d'avoir une vision claire pour anticiper les coûts croissants sur des axes de plus en plus fréquentés. Il est préférable d'avoir des prévisions justes pour assurer que les rénovations et réalisations soient viables.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Ox-Gay-La Piche (5)

(R) : À présent, une question se pose spécifiquement sur le chemin du Massonné, où le trafic est dense et les rives sont sujettes à discussion. Nous devons décider s'il est nécessaire de remplacer les poutres de rives existantes. Cette décision est essentielle étant donné l'intérêt significatif de cette infrastructure.

Thème : Sécurité

(Q) : L'éclairage chemin de Gay quand il y a des manifestations au niveau du village, nous n'avons aucune lumière.

(R) : Votre remarque est justifiée. Nous avons seulement éclairé la zone adjacente à la fête foraine. Lorsque nous réactivons l'éclairage, cela implique de modifier 10, 20 voire 30 horloges. Nous nous efforcerons de mieux gérer l'éclairage lors des événements à l'avenir.

Thème : Environnement

(Q) : Au niveau des bâtiments communaux, qu'est ce qui est prévu au niveau de l'économie d'énergie ?

(R) : L'énergie est devenue une ressource de plus en plus coûteuse. Actuellement, nous nous efforçons de nous affranchir des groupements de commandes, qui manquent de réactivité. Dans le domaine des collectivités, la gestion des contrats d'énergie est un peu similaire à la spéculation boursière : elle requiert une expertise pointue, et les groupements de commandes peuvent parfois entraîner des délais et des augmentations tarifaires subies.

Concernant les candélabres, d'ici septembre, nous visons à équiper près de 90% de la commune avec des LED++. Nous avons pour objectif d'atteindre un déploiement total dans les meilleurs délais.

Pour ce qui est des bâtiments communaux, la rénovation énergétique a été lancée sous le précédent mandat et se poursuit actuellement. Cette année, nous avons plusieurs chantiers dont le remplacement de toutes les chaudières des écoles, qui étaient énergivores et ont connu des problèmes de panne cet hiver. Ce projet représente un investissement significatif prévu dans notre Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Notre objectif est de finaliser la rénovation énergétique de tous les bâtiments d'ici la fin du mandat.

(Q) : Chemin de Gay, l'entretien du Binos ?

(R) : Le Sivom SAGe est responsable de l'entretien et de la gestion de ce cours d'eau. Cependant, une partie de l'entretien incombe aux particuliers.

Pour signaler des problèmes, veuillez contacter la mairie, qui transmettra les informations au Sivom. En exemple, une dame nous a récemment informés d'un problème d'entretien à l'arrêt de bus au croisement de la rue Marie Curie. Le Sivom a été contacté et la situation a été résolue.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Ox-Gay-La Piche (5)

(R) : Si vous constatez des problèmes similaires sur le chemin de Gay, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions vous mettre en relation avec le Sivom afin de planifier une intervention.

Pour examiner les problèmes sur place, nous proposons d'organiser une réunion entre les riverains, le Sivom et les services techniques pour discuter de l'entretien du Binos et faire le point sur la situation.

(Q) : Lac de la Piche où en est le projet

(R) : Cette question a également été abordée lors du Conseil de quartier de Château d'eau/Saudrune. Ce projet demeure d'une importance capitale et nous sommes toujours engagés à le concrétiser.

Cependant, il est à noter que le lac en question n'appartient pas à la commune, mais nous entretenons désormais des relations constructives avec l'entreprise en charge des travaux, après quelques mois de tensions. Une école de ski nautique exploite une partie de cette zone pendant l'été. La première phase de remblaiement est pratiquement achevée, mais d'autres aménagements sont encore à prévoir, et des discussions sont en cours.

Ce processus peut sembler long, mais il nécessite du temps en raison de la multiplicité des intervenants et des enjeux considérables. Il est important de rappeler que cet espace est classé en zone naturelle dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Bien que des accords verbaux aient existé depuis près de 40 ans pour sa cession, ils n'ont pas été formalisés par des contrats écrits. Nous continuons à travailler activement pour faire avancer ce projet, mais à l'heure actuelle, il est impossible de fixer une échéance précise.

(Q) : En ce qui concerne l'éclairage en LED++, vu les économies induites, est ce qu'on pourrait envisager de ne plus éteindre la nuit ?

(R) : L'extinction de l'éclairage public a débuté durant le précédent mandat, et nous avons depuis été labellisés « Ville étoilée » pour nos efforts visant à limiter la pollution lumineuse. Sous l'administration précédente, une enquête avait déjà préconisé une extinction à 80 %.

Dans le nord de la France, cette pratique existe depuis de nombreuses années, permettant d'avoir le recul nécessaire sur l'analyse de l'impact sur la sécurité mais aussi pour les économies réalisées. Malgré une perception d'insécurité, les statistiques de la sécurité routière montrent une baisse des accidents grâce à la réduction de la vitesse, et une diminution des cambriolages. L'obscurité s'avère être un dissuasif efficace pour les cambrioleurs. Cette approche présente donc des avantages indéniables pour tous.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Ox-Gay-La Piche (5)

(R) : Nous avons donc décidé d'éteindre les grands axes à 23h, à l'exception du centre-ville. La transition vers l'éclairage en LED++ se fait en remplacement direct et progressif, sans altérer le câblage existant avec comme objectif un déploiement total de l'ensemble de points lumineux de la commune.

Éclairer une commune entière pour une minorité devient de plus en plus coûteux, surtout avec la hausse du coût de l'énergie. Sans nos efforts sur l'éclairage public, et face à l'augmentation des prix de l'énergie, les coûts auraient été considérables pour la commune, estimés à 400 000 € à coût constant. Nous attendons les résultats de l'installation des LED++ pour confirmer les chiffres exacts, mais estimons actuellement une augmentation de la facture énergétique comprise entre 230 000 € et 260 000 € malgré les économies réalisées. Nous nous efforçons de maîtriser ces coûts, qui pèsent lourdement sur les finances communales. Sans compter le défi environnement qui est en lien avec cette pratique.

(Q) : Sur un passage piéton est-ce possible d'avoir un surplus d'électricité à l'approche d'un véhicule pour signaler au chauffeur qu'il y a une zone à risque ?

(R) : Pour répondre, il est prudent de vérifier la faisabilité technique de cette proposition. Nous allons présenter cette question au SDEHG (Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne), compétent dans la gestion de l'éclairage. Jusqu'à présent, cette question n'avait pas été soulevée.

(Q) : J'ai vu marqué "ville étoilée" mais j'ai vu une entreprise en bas qui éclaire tout le quartier. Les spots sont mal positionnés ?

(R) : Je découvre cette information pour la première fois concernant l'entreprise Midi TP. Je vais immédiatement leur demander d'intervenir. Nous prendrons contact avec leur responsable pour discuter de la situation et adapter l'éclairage en tenant compte des problèmes qu'ils ont rencontrés, notamment les vols.

Thème : Urbanisation

(Q) : Nous avons été réunis par un promoteur pour un projet de 19 logements au 555 chemin de Gay. Je voulais savoir où ça en était ?

(R) : Le dossier est connu mais aucun accord n'a encore été conclu. Depuis le début du mandat, nous avons été sollicités par 20 à 30 promoteurs. La priorité pour l'équipe municipale reste de ne pas densifier la commune, étant donné les défis existants au niveau de la voirie et des infrastructures scolaires. Le précédent projet du Château d'Eau est un bon exemple illustrant notre volonté de ne pas suivre cette orientation aujourd'hui.

Concernant le projet actuel sur le Chemin de Gay, nous avons tenté de négocier certains aspects avec le promoteur, mais nos demandes ont été catégoriquement refusées. Nous avons spécifiquement insisté sur la réduction du nombre de logements pour éviter une densification excessive. Notre objectif est de maintenir une échelle de développement raisonnable.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Ox-Gay-La Piche (5)

(R) : Actuellement, nous sommes impliqués dans plusieurs litiges en raison de nos refus de permis de construire. Nous préférons résoudre ces différends à l'amiable, mais juridiquement, les décisions de refus peuvent être contestées et finalement tranchées en notre défaveur par la justice. Dans l'état actuel des choses, ce projet ne nous semble pas viable.

(Q) : Quel est le pouvoir du maire pour s'opposer à toutes les petites constructions sauvages sur des terrains agricoles ?

(R) : Depuis 2020, notre engagement a été de combattre la cabanisation de manière quotidienne. Un exemple frappant est celui de la route de Saint-Lys, où une quarantaine de logements ont été érigés illégalement en dur. Bien que nous ayons remporté le procès et que des amendes aient été prononcées, l'ordonnance de démolition n'a malheureusement pas été appliquée.

Depuis notre élection, nous avons collaboré étroitement avec Enedis et la SAFER. À chaque transaction de terrains agricoles, nous avons exercé notre droit de préemption afin de détecter et prévenir toute irrégularité, dans le cadre du processus de remembrement. Cette démarche nous a permis d'acquérir plusieurs parcelles. Aucun terrain agricole n'a été cédé sans notre intervention.

En partenariat avec l'AMF (Association des Maires de France), nous avons été pionniers en signant la charte de lutte contre la cabanisation, renforçant ainsi nos efforts contre les constructions illégales.

Concernant les logements, notre rôle se limite à la rédaction des procès-verbaux, laissant au tribunal le soin de rendre la justice. Mon autorité réside principalement dans l'établissement de ces PV. Parfois, des propriétaires attribuent des numéros à leurs terrains sans autorisation. Nous encourageons vivement toute personne confrontée à de telles situations à contacter nos services d'urbanisme. Pour toute activité agricole professionnelle nécessitant un numéro de parcelle, il est impératif de suivre les procédures légales établies. En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter : nous agirons promptement pour rectifier toute anomalie.

Thème : Divers

(Q) : Vous parliez pendant la présentation des projets de la guerre en Ukraine pourquoi ?

(R) : Depuis le début de la guerre en Ukraine, de nombreuses matières premières, notamment l'énergie, ont subi une augmentation des prix de 30 à 50 %, impactant tous les secteurs d'activité. Cette hausse se répercute sur nos devis et compromet notre enveloppe budgétaire prévue dans notre plan d'investissement pluriannuel. En tant que gestionnaires responsables, nous nous efforçons de maintenir les impôts inchangés, de gérer rigoureusement notre budget et de prendre des décisions éclairées. Cependant, nous faisons face à des hausses de coûts significatives, similaires à celles que vous



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Ox-Gay-La Piche (5)

(R) : pouvez observer dans vos dépenses quotidiennes, affectant tous les domaines. Bien que nous espérons une stabilisation des prix, nous constatons une continuation des augmentations, nous contraignant parfois à différer des projets en attendant des conditions de marché plus stables et raisonnables. Notre travail est étroitement lié à cette réalité économique.

(Q) : J'ai un gros problème de réception de la 4G...

(R) : Dans les trois quarts de la ville, il est difficile d'avoir une bonne couverture réseau. Orange fonctionne relativement bien, mais pour les autres opérateurs, c'est plus problématique.

Depuis le début de mon mandat, les opérateurs nous contactent régulièrement pour installer des antennes dans divers endroits. Densifier le réseau est une exigence gouvernementale.

Par exemple, dans la zone de la Piche, un projet prévoyait l'installation de deux antennes. Nous l'avons refusé pour que les opérateurs mutualisent les deux sites. Cependant, notre décision a été annulée par le tribunal, entraînant une amende de 1000 € et nous obligeant à délivrer les permis. Cela démontre les limites d'intervention de la collectivité.

C'est pourquoi j'ai personnellement rencontré les riverains, car les antennes seront installées sur la propriété d'un particulier. J'ai demandé aux opérateurs d'organiser une réunion publique très prochainement pour expliquer le déploiement prévu dans ce quartier.

En conclusion, le maire remercie infiniment tous les participants pour la qualité des échanges et pour leurs présence et engagement pour la commune. Il encourage vivement les Seyssois à continuer à partager leurs idées via « la Boîte à Idées », y compris pour proposer de nouvelles implantations de « boîtes à livres » comme mentionné durant la soirée :



Ils peuvent également s'exprimer par courriel à l'adresse : democratieparticipative@mairie-seysses.fr.

Leur avis et leur retour sont indispensables pour la municipalité et les élus. C'est pourquoi il les invite à compléter le formulaire d'évaluation de cette réunion, disponible sous le titre "Votre avis nous intéresse" afin que nous puissions nous améliorer grâce à vos contributions.

Il est essentiel que les problèmes rencontrés au quotidien soient signalés rapidement, sans attendre les Conseils de quartier, en contactant directement l'accueil de la mairie au : 05 62 11 64 64.

Pour toute question d'ordre personnel, nous nous engageons à vous apporter une réponse individuelle.

Cette rencontre se clôture de manière conviviale, dans le but de continuer nos échanges constructifs



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

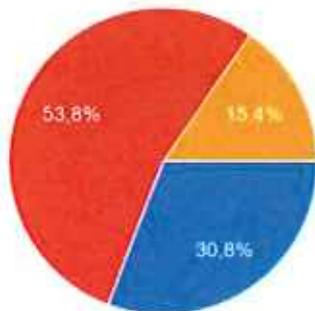


Ox-Gay-La Piche (5)

Chaque conseil de quartier a fait l'objet d'une évaluation par le questionnaire complété par les participants à l'issue de la rencontre. En voici la synthèse :

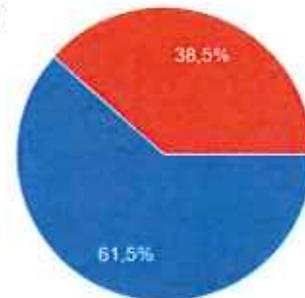
Retour sur l'évaluation

3. Pensez-vous être bien informé des démarches engagées par la commune ?

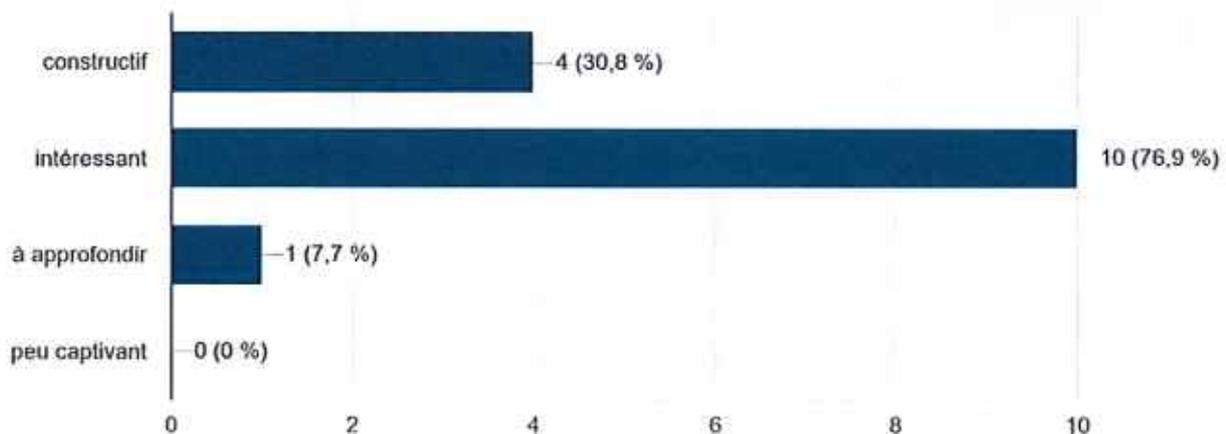


- oui, complètement
- oui, assez
- non, pas complètement
- non, pas du tout

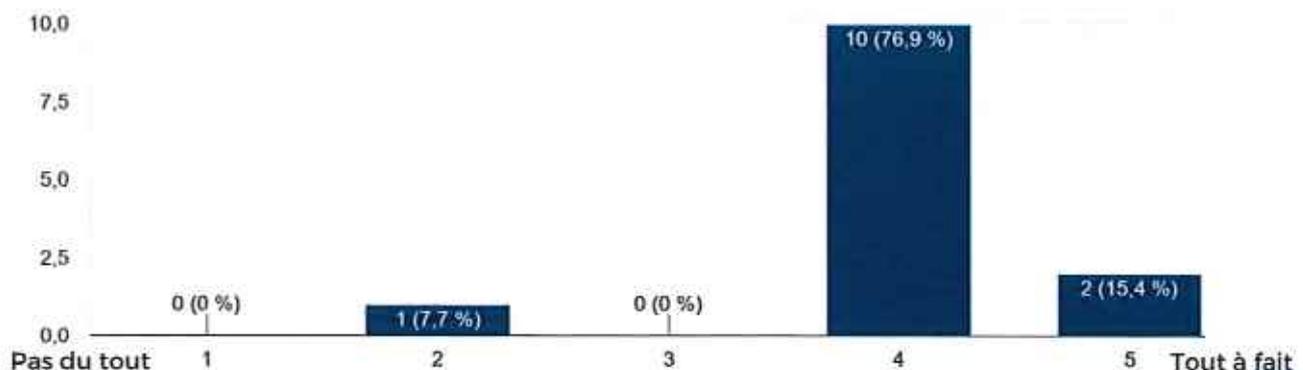
4. La rencontre vous a-t-elle permis de mieux comprendre l'intérêt des conseils de quartier ?



5. Vous diriez du contenu de la rencontre qu'il a été :



6. À l'issue de réunion, diriez-vous que les informations communiquées ont été claires et précises ?





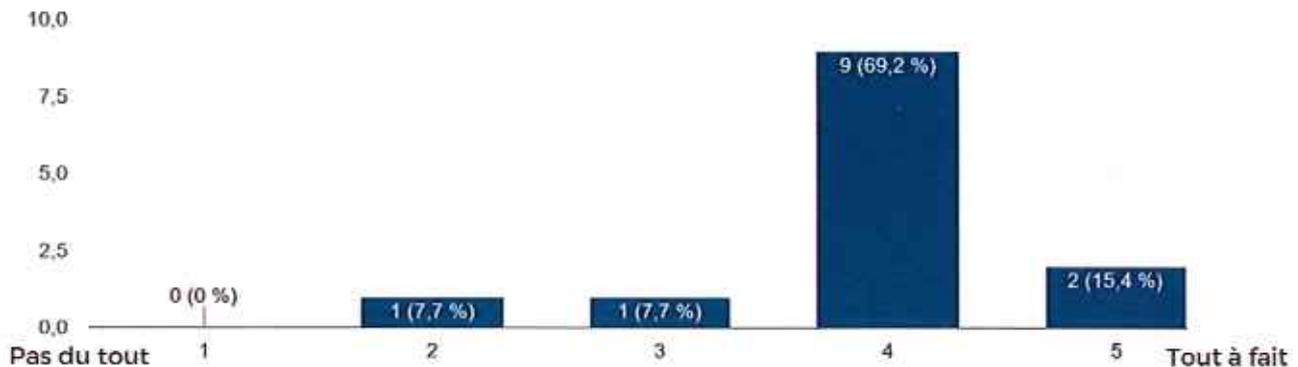
LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Ox-Gay-La Piche (5)

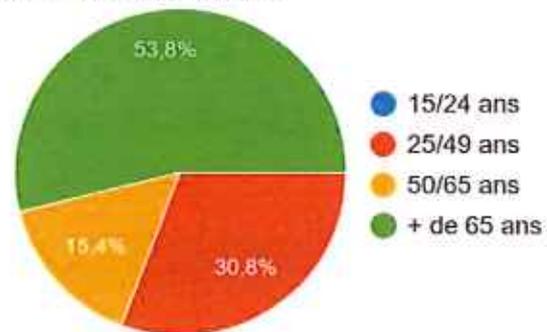
Cette réunion de quartier a-t-elle répondu à vos attentes ?



7. Vous êtes :



8. Votre tranche d'âge :



Retour sur "les verbatims": Expression des participants

- **Exprimez-vous!**

-Pas de prospectus pour information.

-C'est dans ces réunions que nous apprenons et nous nous informons sur les problèmes de nos quartiers.

- **Qu'avez-vous pensé de cette soirée ?**

-Intéressante

-Très intéressante. Des échanges respectueux et transparents.

-Très bon dialogue de Monsieur le maire

-À approfondir

-Utile

-Sociallement intéressante

- **Souhaitez-vous écrire un commentaire ou une suggestion concernant les conseils de quartier ?**

-Il faudrait que les participants puissent faire part de leurs propositions.

-Développer un peu plus les orientations et projets du quartier et de la commune.

-Élargir l'information aux grands projets de la commune avec davantage de détails et précisions. Plus de concret et de décisions sur les questions posées.

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

CONSEILS DE
QUARTIERS



à Seysses
24 avril 2024

Ajoulets-Couloume (1)



32
PARTICIPANTS

En préambule, Jérôme Bouteloup, Maire de Seysses, et l'ensemble des élus remercient les Seysois présents pour cette deuxième édition des conseils de quartiers. Il souligne l'importance de ces rencontres pour échanger et écouter les attentes des habitants, favorisant ainsi la participation citoyenne et renforçant la proximité. Ces réunions permettent de répondre aux questions en toute transparence et d'assurer une présence attentive sur le terrain. Convaincu de leur rôle dans le renforcement du lien social et le développement de la commune, il encourage chacun à s'exprimer librement et à partager ses idées et préoccupations, contribuant ainsi à façonner l'avenir de Seysses. Il précise que ces conseils sont ouverts à tous, bien que chaque réunion se concentre sur un territoire spécifique.

Malika Bensouici, Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie Participative et à l'Implication Citoyenne, indique que ces conseils sont inscrits dans la Charte de la Démocratie Participative, ce qui a valu à la commune de recevoir un prix à l'Assemblée nationale en novembre 2023, reconnaissant notre initiative pour favoriser la participation citoyenne. Elle rend hommage aux Seysois dont l'implication a permis cette distinction.

L'objectif de cette soirée est de présenter le bilan des réalisations depuis le dernier conseil de quartier en 2023, d'exposer les actions en cours et les perspectives, tout en laissant une large place aux échanges. Avant la présentation du Maire axée sur le quartier Les Ajoulets - Couloume, une vidéo de six minutes retrace les actions réalisées depuis 2020 dans toute la commune.

En conclusion, Jérôme Bouteloup insiste sur l'intérêt de signaler les problèmes quotidiens à la mairie sans attendre ces conseils. Il invite les Seysois à participer tout au long de l'année en déposant des questions ou des propositions via la boîte à idées ou l'adresse mail dédiée : democratieparticipative@mairie-seysses.fr.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Aujoulets-Couloume (1)

Ensemble, élus et citoyens continuons à construire notre ville toujours plus dynamique, solidaire et accueillante.

À l'issue des présentations et après 2 heures de temps d'échanges, les thématiques suivantes sont les plus récurrentes : URBANISATION - ENVIRONNEMENT - SÉCURITÉ - MOBILITÉS - CIVISME

Question (Q) :

Réponse (R) :

Thème : Urbanisation

(Q) : Une rumeur indiquerait qu'il allait y avoir un changement prévu dans le PLU par rapport à la surface constructible sur les terrains des Aujoulets et que l'augmentation de la superficie habitable allait pouvoir se faire... ?

(R) : Il sera bientôt possible d'étendre la superficie habitable des constructions de 50 mètres carrés dans toute la commune. La consultation est actuellement en cours et cette mesure devrait être mise en œuvre d'ici la fin de l'année.

Il est important de souligner que la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) impose de nouvelles contraintes aux collectivités en visant à terme un objectif de zéro artificialisation nette. Cela implique une limitation stricte des nouvelles constructions.

Thème : Environnement

(Q) : Les feux dans les jardins sont très présents avec beaucoup de particules qui volent et risquent d'incendie assez important...

(R) : Nous avons largement diffusé l'information concernant les feux, que ce soit par des publications, sur notre site et dans l'Écho du Binos. Les règles sont claires : il est strictement interdit de brûler des déchets verts ou tout autre matériau ! Si vous observez cette pratique dans un jardin, nous vous encourageons vivement à le signaler. N'hésitez pas à contacter la gendarmerie ou la police municipale. Récemment, un incendie s'est déclaré à proximité du Pastissé, nécessitant l'intervention des pompiers. Ce type de comportement doit être sanctionné car il est non seulement interdit mais aussi dangereux.

(Q) : Les riverains notamment chemin de Couloume rejettent toujours les effluents dans les fossés ?

(R) : Pour tous les nouveaux permis, il est strictement interdit de rejeter des effluents dans les fossés, une mesure rendue officielle par un arrêté municipal. En collaboration continue avec Réseau 31, nous étudions les options d'épandage appropriées. Les constructions anciennes bénéficiaient de dérogations, mais cette pratique n'est désormais plus autorisée. Cependant, si vous détectez une odeur de pollution, cela pourrait indiquer un dysfonctionnement du système de filtration de votre fosse septique. Nous vous encourageons à signaler tout problème afin que des contrôles puissent être effectués pour assurer la conformité. À ce jour, aucun cas de pollution n'a été constaté.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Aujoulets-Couloume (1)

(R) : Lors du conseil de quartier de 2023, deux questions ont été soulevées concernant les micro-stations : la première portait sur la possibilité de groupement de commandes avec le SIVOM pour obtenir des prix plus compétitifs, tandis que la seconde concernait le financement des micro-stations par le SIVOM et la contrepartie via le paiement de l'eau et de l'assainissement. Après une analyse approfondie, il a été conclu que ces propositions ne sont pas juridiquement réalisables.

Thème : Sécurité

(Q) : Tout d'abord merci pour les éclairages c'est vrai qu'ils viennent d'être installés, il y en a trois, quatre chemin de la bourdasse. Dans ce même chemin, il y a eu aussi la rénovation du chemin pour moitié, l'autre va être réaliser plus tard, en tout cas c'est un plus. Il y a quand même encore un problème énorme en terme de sécurité sur ce chemin qui débouche sur la route de Saint-Lys. C'est hyper dangereux. Vous aviez parlé de racheter une partie de terrain qui gêne pour agrandir la visibilité ?

(R) : Nous nous réjouissons lorsque les travaux avancent, même si les processus peuvent être longs, notamment pour l'éclairage public géré par le SDEHG (Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne).

La dangerosité de l'intersection entre le chemin de la Bourdasse et la route de Saint-Lys est bien documentée, mais la configuration de visibilité ne pourra pas être améliorée sans possession du terrain. Une étude est en cours avec le Muretain Agglo pour évaluer la faisabilité des aménagements nécessaires sur cette voie. Cependant, nous envisageons de remplacer la chicane actuelle près de la salle festive par un plateau ralentisseur afin de réduire la vitesse et de sécuriser la sortie, tout en tenant compte des besoins des bus scolaires. Avant d'entamer des études coûteuses, il est essentiel d'avoir une vue d'ensemble.

À titre d'exemple, le plateau sur la route de Toulouse dans le quartier Château d'eau Saudrune a récemment été installé après une procédure de neuf mois, pour un coût de 30 000 €. Il est crucial de noter que les études prennent du temps, surtout pour la rénovation des nombreuses infrastructures routières. C'est pourquoi elles sont menées de manière efficace, en analysant toutes les problématiques territoriales pour établir des priorités en fonction des coûts importants associés. Ce dossier nécessitera une coordination avec tous les intervenants concernés pour assurer la sécurité, car la route de Saint-Lys représente l'une des voies les plus dangereuses de la commune. Le Département a été alerté, étant donné que cette route est sous sa responsabilité, afin de trouver une solution appropriée.

En conclusion, il est primordial de hiérarchiser les axes sensibles afin de prendre des décisions éclairées en tenant compte des contraintes financières.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Aujoulets-Couloume (1)

(Q) : Sur le chemin de la bourdasse il y a désormais, beaucoup de véhicules qui passent et qui ne passaient pas avant. Il coupe pour rejoindre la route de Plaisance, ça devient très dangereux ?

(R) : Si le code de la route était respecté de manière stricte, ces situations ne se présenteraient pas. Malheureusement, lorsqu'un chemin est rénové, il arrive parfois que la vitesse augmente, ce qui est regrettable. La question de la déviation sera abordée, notamment avec le Département, dans le but de réguler le flux de véhicules.

C'est un dossier complexe qui nécessitera du temps. Dans tous les cas, des contrôles renforcés seront effectués. Les incivilités routières sont aussi préoccupantes que celles observées lors des feux dans les jardins ! Il est crucial que chacun d'entre nous agisse en signalant les problèmes et en répondant rapidement. Une réunion sera organisée dès que des propositions pourront être discutées.

(Q) : Autoroute chemin de Couloume : les voitures, les camions, les livreurs, les bus passent très vite... Pourrait-on mettre des panneaux ou marquage au sol ?

(R) : Ce sujet a été abordé lors du conseil de quartier qui s'est tenu hier. L'ajout de panneaux de signalisation pose la question de la pollution visuelle et de leur efficacité potentielle. Le marquage au sol représente une alternative pour apaiser la vitesse. Certaines rues de la commune en ont déjà bénéficié. Actuellement, les services réfléchissent à généraliser ce marquage sur l'ensemble du territoire communal, en respectant la réglementation spécifique selon les zones (rue, chemin, route, zone résidentielle...). Cette initiative vise à apaiser la vitesse et à responsabiliser les conducteurs.

La police municipale effectue régulièrement des contrôles de vitesse. En plus de ces missions, les agents assurent la sécurisation des entrées et sorties des trois écoles et du collège, où des incivilités sont également observées.

Pour compléter ces informations, voici quelques chiffres : 21 contrôles ont été réalisés en plus de ceux effectués par la gendarmerie, 23 verbalisations pour stationnements gênants ou abusifs, 5 interventions pour des individus suspects, et 5 véhicules mis en fourrière.

Ces procédures administratives sont souvent complexes. En parallèle, il y a eu 2 atteintes à personnes, 8 tapages nocturnes et 11 autres incidents divers. Les amendes ne sont pas des recettes pour la collectivité ; elles sont appliquées lorsque elles s'avèrent nécessaires, privilégiant la pédagogie sur le terrain.

Notre commune est en moyenne cinq fois plus grande que les communes voisines, ce qui entraîne cinq fois plus de défis comme les problèmes de vitesse, d'incivilités, d'incendies, et de civisme, notamment dans des zones telles que les Aujoulets, la route de Toulouse, la route d'Ox, la route de Labastidette, le centre-ville, la route de Muret, ainsi que la zone Segla et la Saudrune. Bien que l'idéal serait d'avoir plus d'agents pour améliorer notre réactivité, les contraintes budgétaires limitent actuellement les recrutements.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Aujoulets-Couloume (1)

(R) : Nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les impôts, et lors du dernier conseil municipal, nous avons créé un quatrième poste de policier municipal sans augmenter la masse salariale, par un effet de glissement de poste. Il est à noter que les procédures administratives et réglementaires sont souvent longues et demandent du temps aux policiers municipaux. Si vous constatez des problèmes, n'hésitez pas à contacter la mairie pour les faire remonter. Les patrouilles nocturnes et les contrôles aléatoires se poursuivent jusqu'à 1 heure du matin dans toute la commune. Il est également important de rappeler que la gendarmerie comptait 40 gendarmes lorsque la maison d'arrêt a été implantée à Seysses. Aujourd'hui, ils sont une vingtaine pour couvrir 20 communes tout en ayant la gestion de la prison. Par conséquent, il est difficile de compenser le manque de ressources humaines, mais nous nous efforçons d'optimiser notre efficacité.

Vos retours sont essentiels pour améliorer la qualité de vie.

Thème : Mobilités

(Q) : Un cheminement doux piéton vélo pour aller au centre-ville ?

(R) : Il sera difficile d'aménager des cheminements doux depuis les Aujoulets jusqu'au centre-ville, mais nous allons sécuriser la Route de Saint-Lys dans la partie densifiée des Aujoulets en deux phases : une première phase en direction de Saint-Lys et une seconde depuis l'entrée des Aujoulets vers la salle festive. Dès que les études seront terminées, nous devons décider ensemble par quelle phase commencer. Nous travaillerons progressivement à sécuriser cette zone, mais nous n'avons pas l'ambition d'étendre ces aménagements jusqu'au centre-ville par la route de Saint-Lys. Nous envisageons plutôt de rejoindre le chemin du Massonné, qui connaît beaucoup moins de trafic et d'ensuite, par un effet domino, sécuriser également cet axe.

(Q) : Est-ce qu'il y a des projets au niveau du chemin du Massonné ?

(R) : Au niveau du chemin du Massonné, nous avons déjà amélioré l'entrée. Actuellement, le réseau REV (Réseau Espace Vélo), soutenu par le Département, devrait commencer à partir du chemin du Massonné, suivant le canal Saint-Martory jusqu'à Frouzins, puis la liaison sera prise en charge par Toulouse Métropole jusqu'à Basso Cambo. Le projet REV fait l'objet d'une réunion d'information organisée par le Conseil départemental le 2 mai à la salle des fêtes.

Initialement prévu pour 2025, le projet REV risque d'être repoussé à 2027 en raison des contraintes budgétaires auxquelles le Département est confronté. Du côté du canal Saint-Martory, où il y a de nombreuses maisons, le Département cherche à trouver des solutions avec les propriétaires, et des discussions sont encore en cours à ce sujet. Nous sommes également en train de travailler sur l'aménagement de ce canal jusqu'à la route de Labastidette.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Aujoulets-Couloume (1)

(R) : Par ailleurs, un plateau en "Y" a été installé pour limiter la vitesse sur la route de Labastidette. Au cours des deux dernières années, nous avons réfléchi à l'aménagement de différentes parties de la commune, notamment aux Aujoulets, au chemin du Massonné, à la route d'Ox, ainsi qu'à tous les endroits où il manque de trottoirs et de pistes partagées (vélo/piéton) . Cette étude vise à définir les priorités en tenant compte de l'état des routes, des besoins en infrastructures et des problèmes de sécurité.

(Q) : Je vais continuer sur ces histoires de cheminements doux : je suis toujours à pied et je suis frappé par le fait qu'il n'y ait aucun chemin qu'on puisse prendre pour courir ou randonner...

(R) : Nous sommes conscients de cette réalité que nous cherchons à améliorer. La création de ce cheminement mixte piéton/cycliste vise à renforcer la mobilité dans notre commune. Par ailleurs, il existe déjà un cheminement doux reliant le parc au parking de Paul Langevin jusqu'au lac Lamartine, en passant par Roques et Frouzins. Ce parcours a été officiellement validé par le Muretain Agglo, qui en a la compétence. Les panneaux définitifs seront installés par le département routier le long de cet itinéraire. Deux autres chemins sont également en cours de labellisation, bien que nous ne puissions pas tout réaliser simultanément. Au total, la ville compte ainsi trois chemins aménagés.

Il est important de noter que, dans ce type de projet, certains passages traversent des propriétés privées et ne sont pas sur le domaine public. Par conséquent, nous devons engager des discussions avec les propriétaires pour obtenir les conventions nécessaires, ce qui prend du temps.

Thème : Civisme

(Q) : À côté des abribus, il y a plein de vêtements et autres, une vraie déchetterie... se sont des gens du coin... Pourrait-on mettre un système de vidéosurveillance ? Vous aviez dit l'an dernier que ça allait venir, où en êtes-vous ?

(R) : Le dépôt sauvage est strictement interdit et passible de sanctions, c'est un acte d'incivilité flagrant. Concernant les abribus et les chemins de Couloume et de la Bourdasse, deux agents assurent régulièrement leur tournée, ce qui est crucial car le laisser-aller avec les déchets peut transformer ces lieux en véritables décharges. Généralement, dès que des déchets s'accumulent pendant 2 jours, nos agents interviennent pour les retirer. Mais pourquoi de telles pratiques ? C'est une question majeure à laquelle nous faisons face, qui dépasse largement les frontières de Seysses et se retrouve dans de nombreuses autres communes. À titre d'exemple, une personne ayant déposé des déchets dans un champ a été identifiée et condamnée à une amende de 1500 €. Ces comportements sont consternants car le nettoyage de ces déchets engendre des coûts considérables pour la collectivité, mais nous avons fait le choix de réagir rapidement pour éviter que ces sites ne deviennent des points récurrents de dépôt sauvage.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Aujoulets-Couloume (1)

(R) : En ce qui concerne la vidéo protection, je tiens à souligner la différence entre vidéo protection et vidéosurveillance, car c'est une précision importante. À Seysses, nous aurons de la vidéo protection. Ce projet progresse et comme tous les dossiers, il a fait l'objet d'une analyse approfondie des besoins.

Les études relatives à la vidéo protection ont débuté il y a près de 2,5 ans. Les procédures sont longues. Un diagnostic a été réalisé avec un gendarme de Toulouse, qui s'est déjà déplacé deux fois à Seysses sans que cela n'aboutisse. Cette personne fait partie de la commission qui nous autorise ou non à utiliser ce dispositif. La gendarmerie a recommandé les lieux et les implantations pour ce système de vidéo protection, permettant ainsi d'identifier toute personne entrant et sortant de Seysses.

À la suite du diagnostic et des recommandations des experts, différents points stratégiques ont été identifiés, incluant toutes les entrées de la ville, le centre-ville et le parc de la Bourdette. Une deuxième phase sera consacrée aux écoles.

Pour votre parfaite information, un premier appel d'offres en groupement de commandes a été infructueux, ce qui nous a conduits à en lancer un nouveau. Cela nous a permis d'ajuster nos besoins avec davantage de caméras pour un coût légèrement supérieur, en raison notamment de la situation géopolitique internationale. La prévision de déploiement de la phase 1 devrait être réalisée d'ici la fin de l'année. Enfin, seule la gendarmerie sera habilitée à consulter les vidéos en cas de besoin.

Thème : Divers

(Q) : Hier j'avais rendez-vous à la banque pendant des obsèques, je n'ai pas pu me garer... D'ailleurs pour se garer côté crédit agricole lorsqu'on arrive il faut faire une manœuvre en reculant. Les gens qui arrivent de la route de Toulouse arrivent très vite ?

(R) : Pour le centre-ville, lorsqu'il y a des enterrements à l'église, il y a parfois une forte affluence de voitures... Avant la rénovation de la place, le stationnement posait également problème. Il est important de souligner qu'il y a désormais autant, voire plus, de places disponibles qu'auparavant, à l'exception des stationnements anarchiques autour de l'église. Sans cette rénovation, il aurait été nécessaire d'interdire la circulation autour de l'église en raison de la fragilité des fondations en fagot, entraînant des problèmes structurels.

Ensuite, il y a le parking du presbytère qui reste souvent sous-utilisé malgré sa taille modeste. Nous avons envisagé la faisabilité de parkings souterrains, mais leur réalisation s'est avérée trop complexe et coûteuse voire impossible pour être mise en œuvre.

Concernant les parkings en épi, se garer en marche arrière, tout comme s'arrêter à un stop est conforme au code de la route.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Ajoulets-Couloume (1)

(Q) : La taxe GEMAPI n'est pas obligatoire partout pourquoi c'est appliqué à Seysses ?

(R) : La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est une compétence des collectivités territoriales en France, qui vise à gérer et protéger les milieux aquatiques, ainsi qu'à prévenir les risques d'inondation.

Elle englobe des actions telles que l'entretien des cours d'eau, la restauration des écosystèmes aquatiques, et la gestion des ouvrages de protection contre les inondations.

Cette compétence est gérée par le Muretain Agglo et à ce titre la commune de Seysses comme toutes les communes membres doivent s'en acquitter.

Malheureusement, les conditions climatiques actuelles ne présentent pas une diminution de cette taxe.

En conclusion, le maire remercie infiniment tous les participants pour la qualité des échanges et pour leur présence et engagement pour la commune. Il encourage vivement les Seyssois à continuer à partager leurs idées via « la Boîte à Idées », y compris pour proposer de nouvelles implantations de « boîtes à livres » comme mentionné durant la soirée :



Ils peuvent également s'exprimer par courriel à l'adresse : democratieparticipative@mairie-seysses.fr.

Leur avis et leur retour sont indispensables pour la municipalité et les élus. C'est pourquoi il les invite à compléter le formulaire d'évaluation de cette réunion, disponible sous le titre "Votre avis nous intéresse" afin que nous puissions nous améliorer grâce à vos contributions.

Il est essentiel que les problèmes rencontrés au quotidien soient signalés rapidement, sans attendre les Conseils de quartier, en contactant directement l'accueil de la mairie au : 05 62 11 64 64.

Pour toute question d'ordre personnel, nous nous engageons à vous apporter une réponse individuelle.

Cette rencontre se clôture de manière conviviale, dans le but de continuer nos échanges constructifs

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

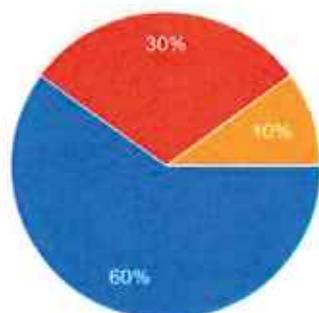
Aujoulets-Couloume (1)



Chaque conseil de quartier a fait l'objet d'une évaluation par le questionnaire complété par les participants à l'issue de la rencontre. En voici la synthèse :

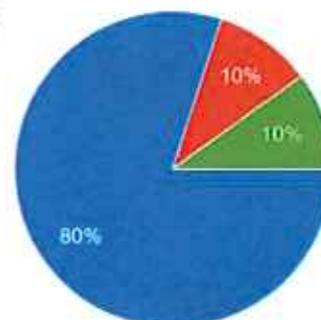
Retour sur l'évaluation

3. Pensez-vous être bien informé des démarches engagées par la commune ?

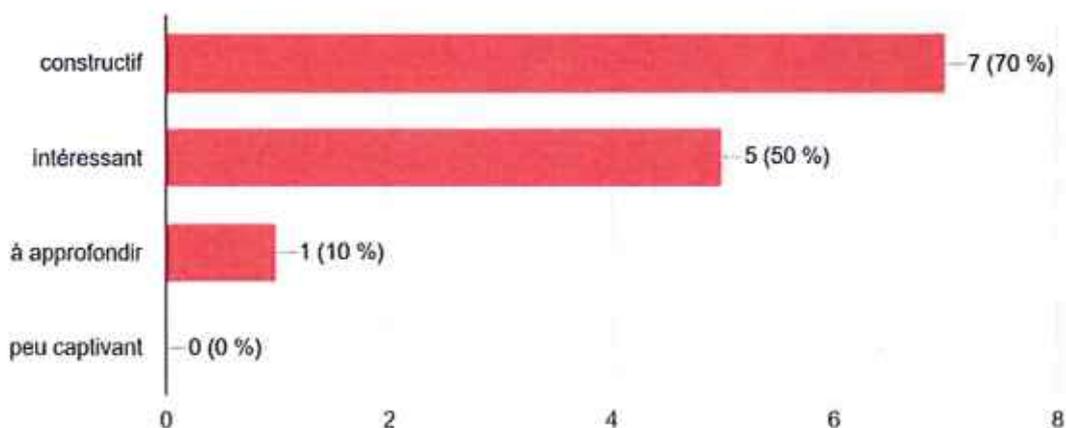


- oui, complètement
- oui, assez
- non, pas complètement
- non, pas du tout

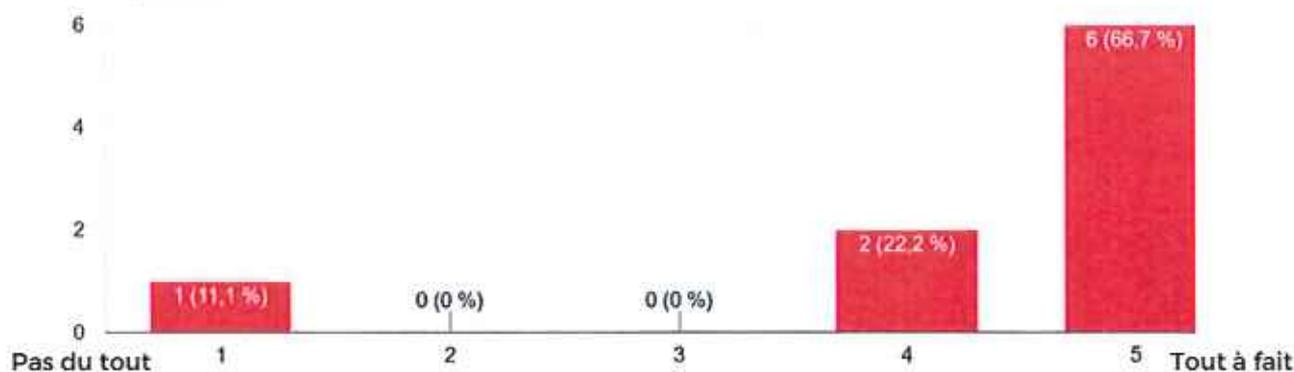
4. La rencontre vous a-t-elle permis de mieux comprendre l'intérêt des conseils de quartier ?



5. Vous diriez du contenu de la rencontre qu'il a été :



6. À l'issue de réunion, diriez-vous que les informations communiquées ont été claires et précises ?





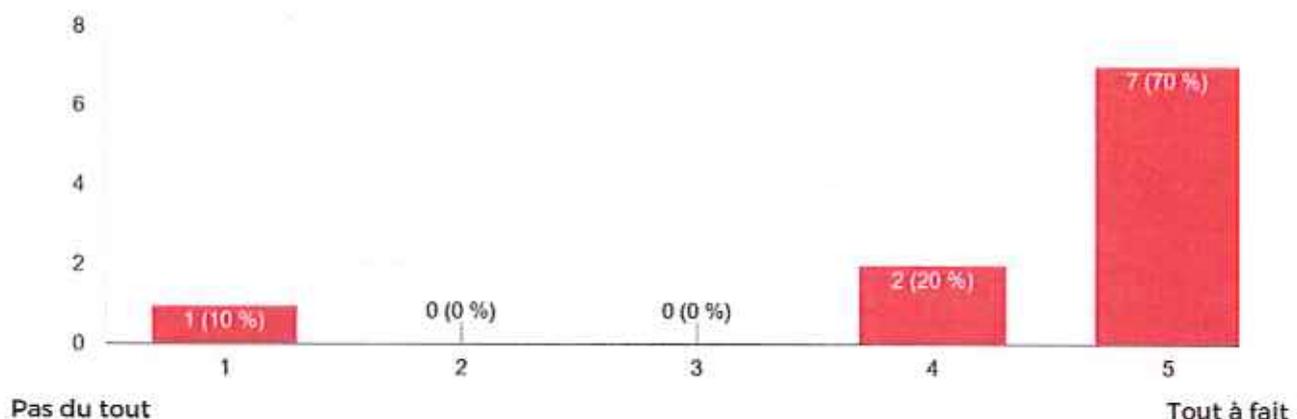
LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Ajoulets-Couloume (1)

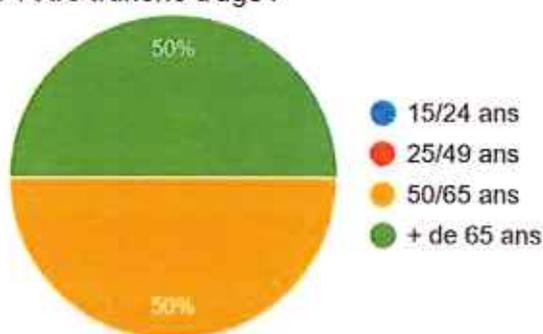
Cette réunion de quartier a-t-elle répondu à vos attentes ?



7. Vous êtes :



8. Votre tranche d'âge :



Retour sur "les verbatims": Expression des participants

• **Qu'avez-vous pensé de cette soirée ?**

- Intéressante
- Très intéressant. Des échanges respectueux et transparents.
- Très bon dialogue de M. le maire
- À approfondir
- Intéressante
- Soirée intéressante
- Utile
- Socialement intéressante

• **Souhaitez-vous écrire un commentaire ou une suggestion concernant les conseils de quartier ?**

- Il faudrait que les participants puissent faire part de leur proposition d'idées.
- Développer un peu plus les orientations et projets du quartier et de la commune.
- Élargir l'information aux grands projets de la commune avec davantage de détails et précisions. Plus de concret et de décisions sur les questions posées.

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

EN AVRIL 2023

CONSEILS DE
QUARTIERS

à Seysses



20 avril 2023

Secteur 4 (CŒUR DE VILLE)



78
PARTICIPANTS

En propos introductifs, Monsieur le Maire Jérôme Bouteloup remercie les Seyssoises et Seyssois présents au conseil de quartier Coeur de ville (secteur 4). Cette rencontre est la dernière des 5 réunions organisées du 03 au 20 avril 2023. Il précise que la ville de Seysses n'a aucune obligation réglementaire de mettre en place ce type d'instance, mais qu'il s'agit d'une volonté forte pour l'équipe municipale. Pour les élus, cette instance est un lieu d'échanges et de proximité avec les citoyens, d'autant plus que les conseils de quartiers ont été plébiscités à près de 70 % lors de la consultation numérique organisée en 2022 lors de la co-construction de la charte de la Démocratie Participative.

Malika Bensouici, Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie Participative, complète les propos du maire par les objectifs des conseils de quartier à savoir :

Permettre aux citoyens de s'informer, débattre et mener des réflexions au service de l'intérêt général sur les projets qui permettent d'améliorer la vie de quartier.

Ainsi, il est important de préciser que les échanges doivent se faire dans l'écoute, la bienveillance, le respect de la parole de chacun pour le vivre ensemble. Ces règles du jeu définissent la qualité du débat. Ce format participatif sera décliné à l'identique à l'ensemble des 5 rencontres.

Ce temps d'échange sera collaboratif et participatif, c'est pour cela qu'il est demandé aux participants de définir des éléments positifs de leur quartier ainsi que le nom qui l'identifierait le mieux.

Pendant près de 2 heures, Monsieur le Maire a pu répondre aux préoccupations des citoyens de ce secteur sur les thématiques les plus soulevées et synthétisées ci-dessous, à savoir : **l'urbanisation, les incivilités, les mobilités et l'environnement.**



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Secteur 4 (CŒUR DE VILLE)

Question (Q) :

Réponse (R) :

Thème : Urbanisation

(Q) : Qu'est-ce qu'il va se construire rue Cazeneuve ?

(R) : Il est envisagé et à l'étude de construire une résidence autonomie seniors. Ce terrain répond aux exigences de proximité d'un centre-ville pour l'installation de ce type d'habitat. Il s'agira d'une résidence inclusive.

Elle permet aux aînés de rester dans du logement autonome tout en étant adapté au vieillissement.

Thème : Mobilités-Sécurité-Circulation-Incivilités

(Q) : Les attroupements sur la place ou dans le parc ou aux abords des écoles ?

(R) : Depuis 2 ans, un arrêté municipal interdit la consommation d'alcool et un autre arrêté a été pris pour éviter les "attroupements". La police municipale (PM) et la Gendarmerie sont là pour faire respecter ces arrêtés.

(Q) : Police Municipale ou Gendarmerie ?

(R) : La Gendarmerie et la Police Municipale travaillent de concert et font régulièrement des contrôles avec recherche du flagrant-délit. La Gendarmerie intervient le soir et le week-end. Il est à préciser que les gendarmes sont en priorité mobilisés sur la prison. Monsieur le Maire a demandé au Préfet de revoir les effectifs de la Gendarmerie.

Toutefois, des interventions nocturnes sont également réalisées par la Police Municipale (PM).

Au nombre de 3, la PM s'est développée depuis 2020.

Elle intervient au quotidien devant les écoles matins et soirs en raison des incivilités et des risques d'accident d'enfants dus aux problèmes de stationnement anarchique de certains parents. En outre, elle agit sur les "véhicules ventouses" parfois immobiles depuis plusieurs années ; au total 80 véhicules concernés sur 1 an ont été envoyés en fourrière. Elle est très mobilisée dans la commune sur la sécurité routière et émet régulièrement des constats d'infractions. Elle effectue également beaucoup d'interventions auprès d'animaux domestiques qui échappent à la vigilance de leurs maîtres, ce qui nécessite d'être signalé car il y a des risques potentiels d'accidents. De plus, nous constatons une augmentation des incivilités depuis le confinement. Le champ d'intervention de la PM est donc très large et n'est pas facilité par la superficie de la commune qui est très étendue.

Pour améliorer la sécurité, il est prévu la mise en place de la vidéo protection dans plusieurs endroits de la commune. La procédure est en cours et son déploiement est prévu d'ici la fin du mandat car le coût est important.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Secteur 4 (CŒUR DE VILLE)

(Q) : Les nuisances de l'établissement « Véranda »

(R) : Concernant « la Véranda » la mairie avait émis un avis défavorable à son ouverture. Toutefois, la sous-préfecture a permis son ouverture. Après près de 8 mois de procédure, l'établissement a ouvert. À l'heure actuelle, il a déjà fait l'objet de 2 fermetures administratives.

(Q) : Comment contacter la Police Municipale ?

(R) : Durant les horaires d'ouverture de la mairie, en appelant directement l'accueil. En dehors des horaires, c'est la Gendarmerie qu'il faut saisir.

(Q) : Les pistes cyclables ou voies partagées ?

(R) : Comme évoqué dans les 4 précédentes réunions de conseils de quartiers, cette préoccupation est partagée de tous.

La commune a un grand retard sur certaines infrastructures dont les pistes cyclables.

Il serait irresponsable de dire que l'on va tout révolutionner. Le Muretain Agglo a la compétence de la voirie et la commune œuvre pour des projets.

Pour rappel, une piste cyclable a un coût d'environ 1 200 € le mètre linéaire. Une autre solution est envisagée qui est le déploiement de voies partagées. Son coût est d'environ 600 € le mètre linéaire.

Cette solution permettrait de développer une mobilité douce qui pourrait être déployée dans plus d'endroits de la ville, Chemin du Mounicard, Route d'Ox, Chemin de Gay, Chemin du Massonné ou encore route de Saint-Lys. Ces démarches entraînent beaucoup de tractations avec les propriétaires qui sont parfois plus ou moins ouverts à la discussion.

Toutefois, des voies partagées cyclistes/piétons ont été créées comme celle qui relie le centre-ville au collège par l'école Flora Tristan. Celle du Canal de Saint Martory qui est en cours de réalisation du réseau REV (Réseau Express Vélo). Après une première réunion, le Département est en discussion avec les propriétaires pour une réalisation aux environs de 2025.

(Q) : Comment apaiser la circulation à l'entrée de la ville ?

(R) : Notre commune a beaucoup de voiries sensibles.

La route de Toulouse amène au rond-point de Gascogne qui est central.

L'étude de voirie qui a été faite a apporté deux propositions. La première hypothèse est de créer une double route dans le rond-point. La seconde est de désengorger cette partie avec un itinéraire bis derrière la maison d'arrêt ou le chemin de Roques. Cette dernière nécessite l'engagement de quatre communes. L'étude est en cours par le Muretain Agglo qui a la compétence voirie. Bien évidemment l'analyse d'une voie partagée cyclistes/piétons sera à intégrer.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Secteur 4 (CŒUR DE VILLE)

(Q) : L'extinction des lumières est aléatoire rue du Vieux Chemin Français et il y a des problèmes des places de parking dans cette rue.

(R) : Non l'extinction devrait se faire à 23 h. Il est important de signaler les dysfonctionnements constatés à la mairie afin que cette dernière puisse le faire remonter au Syndicat Départemental d'Énergie de Haute-Garonne (SDEHG) qui est compétent dans ce domaine. Ce dysfonctionnement sera signalé.

La Police Municipale fera un contrôle par rapport aux places de parking.

Pour information, les statistiques démontrent une baisse des cambriolages de nuit et d'accidents en raison du noir absolu.

(Q) : Pourquoi ne pas faire installer des feux intelligents comme à Frouzins sur la route de Toulouse ?

(R) : Ce type d'équipement a fait l'objet, dans un premier temps, de beaucoup de difficultés par rapport à des problèmes de conformité qui ont entraîné la suspension d'installation. Son installation demande des contraintes particulières, le coût réel de 60 000 à 80 000 €, et il y aurait peut-être 2 ans d'instruction pour le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG).

Le SDEHG et le Muretain Agglo accompagnent la commune pour trouver la mesure la plus adaptée.

(Q) : Les poubelles sur les trottoirs du centre-ville qui empêchent de circuler...

(R) : C'est également une forme d'incivilités de ne pas rentrer ses poubelles après les passages. Il y aura au centre-ville des containers enterrés.

Il va être proposé aux riverains de la rue de la République une réunion avec le Muretain Agglo sur le sujet des bacs collectifs.

Divers

(Q) : On parle de vélos mais il n'y a pas d'arceaux à la salle des fêtes et est-ce qu'il y en aura sur la place rénovée ?

(R) : L'installation de plusieurs arceaux est prévue dans la nouvelle place.

Et pour la salle des fêtes, l'installation est prévue incessamment sous peu.

(Q) : Rue Bergeaud, existe-t-il une autre opération - Transfert de permis de construire ?

(R) : Non, la société a changé de nom, il fallait donc le refaire en prenant en compte cette modification. Il n'y a pas de nouveau projet.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Secteur 4 (CŒUR DE VILLE)

(Q) : La vitesse excessive et l'état de certaines rues de la commune...

(R) : Le programme prévisionnel d'investissement a prévu d'ici la fin du mandat la rénovation de rues comme le chemin de la Bourdasse, chemin Galiane, chemin de Gay, chemin du Fourtané et une partie du chemin du Merle.

Après les rénovations, il sera nécessaire de définir avec les riverains les modalités pour maîtriser la vitesse et surtout trouver un consensus car quel que soit l'outil (ralentisseurs, dos d'âne, plateau, chicane...), peu de personnes veulent que cela soit installé à côté de chez eux.

(Q) : Pourquoi le médiateur n'intervient plus à Seysses ?

(R) : C'est le tribunal qui est compétent sur l'affectation des médiateurs de justice. Malgré la demande de maintien à Seysses par la mairie, il a été opté que le médiateur soit affecté à Muret. Pour précision, il existe une permanence à Portet-sur-Garonne.

(Q) : Rue du 11 novembre, le panneau "sens interdit" a disparu ?

(R) : Le panneau a été cassé. Il a été commandé car pas de stock. Il sera installé dès réception.

(Q) : Projet de skate Park ?

(R) : Les jeunes du PAJ ont travaillé plusieurs mois sur un projet de skate park et de Pumptrack qui regroupe plusieurs disciplines. Les jeunes ont pu observer des aménagements existants dans d'autres communes. Il est nécessaire de trouver le lieu le plus adapté. C'est un projet toujours en cours d'étude.

(Q) : Pourquoi le bloc est toujours présent devant l'école Saint-Roch ?

(R) : Le bloc reste présent car le plan vigipirate est toujours d'actualité ; la Directrice de l'établissement demande à ce qu'il soit maintenu.

Pour les questions plus personnelles, une réponse individuelle sera faite



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

Secteur 4 (CŒUR DE VILLE)



En conclusion, Monsieur le Maire, Malika Bensouici, les élus présents et Capucine Corman, chargée de mission Démocratie Participative, remercient les Seyssois d'avoir répondu à cette invitation pour une première. Les échanges ont été riches et certains sujets ont fait l'objet de débats dans un climat constructif et serein.

Comme engagé et inscrit dans la charte, un compte rendu sera réalisé pour chaque conseil de quartier et disponible sur le site à l'issue des 5 rencontres.

Monsieur le Maire rappelle :

- Que le service Démocratie Participative est à disposition à l'adresse democratieparticipative@mairie-seysses.fr
- Qu'il est possible de s'inscrire sur le fichier « démocratie participative » pour participer ou être informés de démarches engagées par la commune
- Qu'on peut compléter le questionnaire d'évaluation de la soirée qui permet d'apprécier et d'améliorer cet exercice.

Les échanges ont perduré durant le moment de convivialité pendant près d'1 h 30. Moment très apprécié des citoyens et de l'équipe municipale.

Retour sur l'atelier participatif "les verbatims" Expression des participants

- À la question : « **Quel nom pour mon quartier ?** »

- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| -Le cœur de ville | -Quartier Bonne Vie |
| -Saint-Blaise | -Quartier de la Libé |
| -Quartier du centre | -Secteur 4 ou 4e secteur |
| -Central park | |
| -Quartier de la place | |

Aucun nom n'a fait consensus. Cette démarche de définition d'identité va se poursuivre.

- À la question « **les éléments positifs de mon quartier** »

- | | |
|--|---------------------------------------|
| -Les écureuils qui traversent. | -Limitation à 30 km / h |
| -Bonne ambiance de voisinage / voisin | -Des maisons rénovées. |
| -Aller à pied chez les commerçants et les services. | -Église refaite. |
| -Ville en pleine évolution ! Et révolution... | -Les commerces / Proximité commerce |
| -Une nouvelle/belle place à venir / amélioration place | -Marquage au sol impasse la Bugadière |
| -Des ronds-points très bien décorés par le PAJ. | -Des animations. |
| -Des services nombreux et de qualité. | -La communication. |
| -Potentiel en terme de biodiversité (Parc et Binos) | -Le Parc |
| -Point de ramassage verre, carton rue Émile Zola | -Le Binos |
| -Nettoyage des trottoirs/ Passage de la balayeuse. | |



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



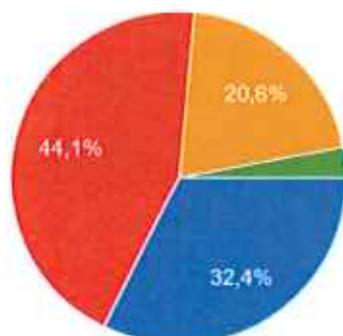
Secteur 4 (CŒUR DE VILLE)

- À la question : « **les éléments à améliorer de mon quartier** »
On retrouve beaucoup les questions évoquées ci-dessus dans le compte rendu.

Retour sur l'évaluation

Chaque conseil de quartier a fait l'objet d'une évaluation par le questionnaire complété par les participants à l'issue de la rencontre. En voici la synthèse :

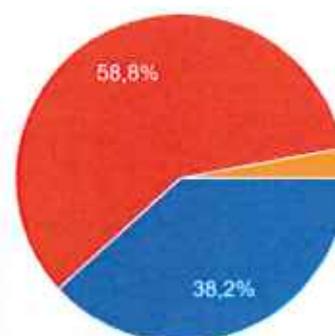
3. Pensez-vous être bien informé des démarches engagées par la commune ?



- oui, complètement
- oui, assez
- non, pas complètement
- non, pas du tout

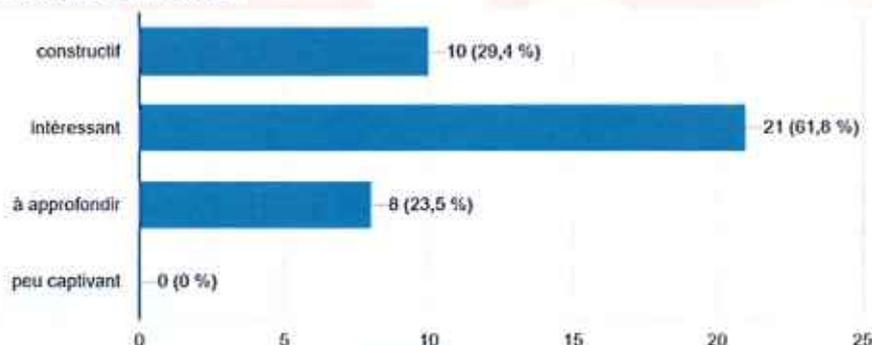
34 réponses

4. La rencontre vous a-t-elle permis de mieux comprendre l'intérêt des conseils de quartier ?



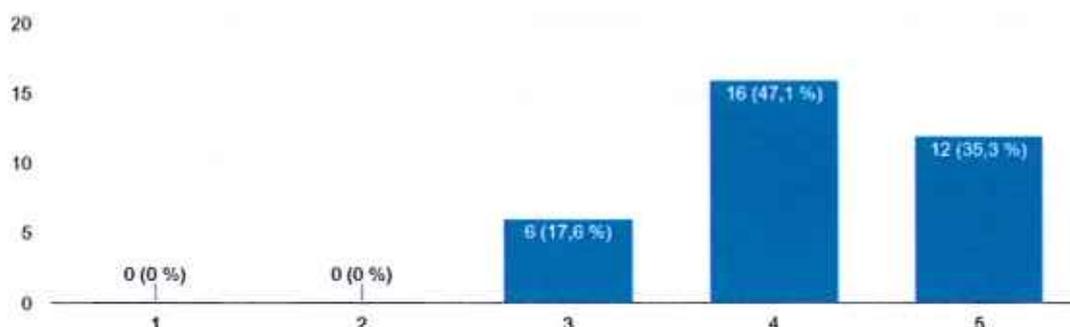
5. Vous diriez du contenu de la rencontre qu'il a été :

34 réponses



6. À l'issue de réunion, diriez-vous que les informations communiquées ont été claires et précises ?

34 réponses



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

Secteur 4 (CŒUR DE VILLE)



Cette réunion de quartier a-t-elle répondu à vos attentes ?

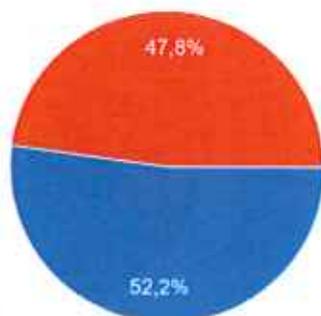
34 réponses



7. Vous êtes :

23 réponses

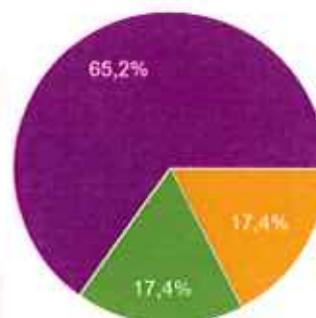
- Une femme
- Un homme
- Ne se prononce pas



8. Votre tranche d'âge :

23 réponses

- 11/16 ans
- 15/24 ans
- 25/49 ans
- 50/65 ans
- + de 65 ans



Les conseils de quartiers...
On continue avec une BOÎTE À IDÉES !

Un système où vous pourrez continuer à faire des propositions à destination de l'amélioration de votre quartier, dans l'intérêt général :

- De sujets à évoquer lors des prochains conseils de quartier ?
 - Une envie de projet dans votre quartier
 - C'est quoi ?
 - Comment faire un repas de quartier ?
 - Quel nom pour mon quartier ?
- Etc.



#démocratieparticipative

“ Boîte à idées ”

democratieparticipative@mairie-seysses.fr



N'hésitez pas à contribuer

Le service Démocratie Participative reste à votre écoute : 05 62 11 64 67
democratieparticipative@mairie-seysses.fr

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

EN AVRIL 2023

CONSEILS DE
QUARTIERS



19 avril 2023

Secteur 2 (Fourtané-L'Ousseau)



47
PARTICIPANTS

En propos introductifs, Monsieur le Maire Jérôme Bouteloup remercie les Seyssaises et Seyssois présents au conseil de quartier Fourtané-L'Ousseau (secteur 2). Cette rencontre est la 4^e réunion des 5 organisées du 03 au 20 avril 2023. Il précise que la ville de Seysses n'a aucune obligation réglementaire de mettre en place ce type d'instance, mais qu'il s'agit d'une volonté forte pour l'équipe municipale. Pour les élus, cette instance est un lieu d'échanges et de proximité avec les citoyens, d'autant plus que les conseils de quartiers ont été plébiscités à près de 70 % lors de la consultation numérique organisée en 2022 au moment de la co-construction de la charte de la Démocratie Participative.

Malika Bensouici, Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie Participative, complète les propos du Maire par les objectifs des conseils de quartier à savoir :

Permettre aux citoyens de s'informer, débattre et mener des réflexions au service de l'intérêt général sur les projets qui permettent d'améliorer la vie de quartier.

Ainsi, il est important de préciser que les échanges doivent se faire dans l'écoute, la bienveillance, le respect de la parole de chacun pour le vivre-ensemble. Ces règles du jeu définissent la qualité du débat. Ce format participatif sera décliné à l'identique à l'ensemble des 5 rencontres.

Ce temps d'échange sera collaboratif et participatif, c'est pour cela qu'il est demandé aux participants de définir des éléments positifs de leur quartier ainsi que le nom qui l'identifierait le mieux.

Pendant près de 2 heures, Monsieur le Maire a pu répondre aux préoccupations des citoyens de ce secteur sur les thématiques les plus soulevées et synthétisées ci-dessous, à savoir : **l'urbanisation, les incivilités, les mobilités et l'environnement.**



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Secteur 2 (Fourtané-L'Ousseau)

Question (Q) :

Réponse (R) :

Thème : Environnement

(Q) : Les dépôts sauvages ?

(R) : La mairie a modifié, en impliquant les Seyssois, l'organisation de la collecte des encombrants depuis décembre 2021. Cette nouvelle organisation a réduit les dépôts sauvages mais ne les a pas stoppés. Pour les combattre, seul le flagrant-délit est accepté. Aussi, les citoyens sont invités à signaler les dépôts sauvages mais également les actes d'incivilités constatés afin que la mairie puisse engager les poursuites auprès des auteurs de ces actes.

(Q) : Problème d'assainissement de micro station ?

(R) : L'entretien est à la charge du propriétaire et Réseau 31 est garant de cet entretien. Un rendez-vous sur place va être demandé par le maire en sa présence auprès de Réseau 31 pour dénouer cette situation.

Thème : Mobilités-Sécurité-Circulation-Incivilités

(Q) : Avoir un arrêt supplémentaire Tisséo, Route de Fonsorbes ?

(R) : La Ligne 315 existe depuis 2019. Tisséo est le seul décisionnaire dans l'installation d'une ligne ou d'un arrêt, avec une vision rentable de la ligne et du potentiel de passagers. Toutefois, un courrier de demande supplémentaire sera fait auprès de Tisséo.

(Q) : Pourquoi le Linéo 11 a son terminus à Frouzins et non à Seysses ? Pourquoi a-t-on si peu d'informations sur l'existence de cette ligne ?

(R) : Pour la parfaite information de tous, cela fait près d'un an que la mairie essaye d'organiser une rencontre avec Tisséo. Pour ce qui est de la Linéo 11 jusqu'à Seysses, cette demande a été faite. Tisséo argumente sur le fait que les routes actuelles ne sont pas adaptées. Toutefois, une étude va être engagée. Monsieur le Maire précise que ce type de procédure peut prendre jusqu'à 5 ans. Pour la communication, elle est existante sur le site mais si besoin fera l'objet d'une actualité et de rappels.

(Q) : Limiter la vitesse chemin du Fourtané ?

(R) : Ce chemin fait partie de la programmation de rénovation comme le chemin de la Galianne et une partie du chemin du Merle. Lorsqu'elle sera achevée, la limitation de vitesse sera abordée. Ces modalités seront discutées avec les riverains et un consensus devra être trouvé car personne de façon générale n'est favorable à avoir un ralentisseur à côté de chez lui. La vitesse chemin de Couloume, à côté, est plus souvent signalée que celle du chemin du Fourtané. Des projets sont en cours de réflexion sur ce territoire : un projet de passerelle au-dessus du canal de Saint-Martory ou encore un rond-point à l'intersection route de Saint Lys/Chemin du Fourtané. Ces discussions sont en cours avec le Département.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Secteur 2 (Fourtané-L'Ousseau)

De plus, de façon générale, le constat de la vitesse excessive est une évidence pour l'ensemble de notre territoire. C'est pour cela que des contrôles inopinés sur tous les secteurs de la commune sont organisés tant par la gendarmerie que par la police municipale. Il est bon de rappeler que notre police municipale se développe avec 3 agents.

La police municipale est de plus en plus active, et après un temps de prévention, les délits sont maintenant verbalisés.

(Q) : Chemin de Couloume, mettre des feux comme à Frouzins ?

(R) : Ce type d'équipement a fait l'objet, dans un premier temps, de beaucoup de difficultés par rapport à des problèmes de conformité qui ont entraîné la suspension d'installation. Son installation demande des contraintes particulières, le coût réel de 60 000 à 80 000 €, et il y aurait peut-être 2 ans d'instruction pour le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG).

Le SDEHG et le Muretain Agglo accompagnent la commune pour trouver la mesure la plus adaptée.

(Q) : Le projet de la ferme ?

(R) : Le projet Agriparc va permettre de mettre en avant la proximité et les circuits courts. Près de 30 hectares sont destinés au développement de projets agricoles.

Ce projet est en cours de finalisation, après appels à projets d'installation d'agriculteurs et définition de la gouvernance.

La préservation de cet environnement est important pour la mairie.

De nombreux acteurs y prennent part car les valeurs associées sont importantes comme la préservation du patrimoine et l'opportunité de permettre le développement aux jeunes agriculteurs, les circuits courts et imaginer un autre mode de consommation. Ce projet se développera petit à petit et par étape.

(Q) : Le rajout de signalisation à l'entrée de Seysses côté Route de Saint Lys ?

(R) : Il faut que l'on se renseigne sur la législation et si possible la demande sera faite. Il faut entendre que les process voirie sont extrêmement techniques et prennent beaucoup de temps... Toutefois, il ne faut pas oublier que le code de la route stipule qu'en entrée dans une agglomération la vitesse est limitée de fait à 50 km/h. D'autant plus qu'il existe un radar pédagogique à cette entrée.

Il y a beaucoup d'incivilités de la part des conducteurs qui se sont accrues depuis le confinement.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Secteur 2 (Fourtané-L'Ousseau)

En outre, des contrôles inopinés sur ce secteur sont organisés tant par la gendarmerie que par la police municipale. La demande d'installation d'un radar a été faite et renouvelée auprès des services de l'État. En effet, même s'il s'agit d'une route départementale, la mise en place d'un radar est de la compétence de l'État. Pour l'instant, malgré les demandes, pas de retour favorable. Cet exemple montre les multi-acteurs dans un dossier où la mairie n'est pas décisionnaire. La mairie va se renseigner pour le rajout de signalisation auprès du département.

(Q) : Les voies douces/ partagées ?

(R) : Cette préoccupation est partagée de tous. Comme évoqué à tous les conseils de quartier, la commune est en retard sur certaines infrastructures dont les voies partagées cyclistes/piétons.

Il serait irresponsable de dire que l'on va tout révolutionner. Le Muretain Agglo a la compétence de la voirie et la commune œuvre pour des projets.

Pour rappel, une piste cyclable a un coût d'environ 1 200 € le mètre linéaire. Une autre solution est envisagée qui est le déploiement de voies partagées (piétons vélos). Son coût est d'environ 600 € le mètre linéaire. Cette solution permettrait de développer une mobilité douce qui pourrait être déployée dans plus d'endroits de la ville, chemin du Mounicard, route d'Ox, chemin de Gay, chemin du Massonné ou encore route de Saint-Lys.

Ces démarches entraînent beaucoup de tractations avec les propriétaires qui sont plus ou moins ouverts à la discussion.

Toutefois, des pistes partagées ont été créées comme la voie partagée cyclistes/piétons qui relie le centre-ville au collège par l'école Flora Tristan. Celle du Canal de Saint Martory qui est en cours d'étude dans le cadre du réseau REV (Réseau Express Vélo), mais également des réflexions sur des voies partagées.

Divers

(Q) : Le lotissement qui devait se construire coté Fourtané ?

(R) : La mairie a refusé mais une procédure a été engagée par le promoteur.

La mairie est vigilante concernant l'urbanisation de la commune. Son développement est mesuré pour pouvoir assurer les services nécessaires. Toutefois, lorsque le permis est conforme au PLU la mairie n'a pas de marge de manœuvre.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Secteur 2 (Fourtané-L'Ousseau)

(Q) : Dynamiser le centre-ville et le marché ?

(R) : La requalification de la place a cet objectif. Faire de ce cœur de ville un espace de vivre-ensemble. Les travaux ont débuté et suivent le planning prévu. Un parking provisoire est opérationnel. Des food-trucks pourront faire la demande à la mairie pour y venir régulièrement.

Pour ce qui est du marché, 10 commerçants sont arrivés mais beaucoup ne reviennent pas par manque de clients. Les Seyssois sont invités à faire remonter à la mairie s'ils ont connaissance d'un souhait d'installation d'un commerçant dans notre commune. Une analyse est en cours pour faire de ce marché de plein air un marché digne de ce nom. Durant les travaux, le marché est délocalisé sur le parvis de l'école Paul Langevin. Les Seyssois sont invités à continuer à soutenir tous les commerçants durant les travaux.

Pour les questions plus personnelles, une réponse individuelle sera faite.

En conclusion, Monsieur le Maire, Malika Bensouici, les élus présents et Capucine Corman, chargée de mission Démocratie Participative, remercient les Seyssois d'avoir répondu à cette invitation pour une première. Les échanges ont été riches et certains sujets ont fait l'objet de débats dans un climat constructif et serein.

Comme engagé et inscrit dans la charte, un compte rendu sera réalisé pour chaque conseil de quartier et disponible sur le site à l'issue des 5 rencontres.

Monsieur le Maire rappelle :

- Que le service Démocratie Participative est à disposition à l'adresse democratieparticipative@mairie-seysses.fr
- Qu'il est possible de s'inscrire sur le fichier « démocratie participative » pour participer ou être informés de démarches engagées par la commune
- Qu'on peut compléter le questionnaire d'évaluation de la soirée qui permettra d'apprécier et d'améliorer cet exercice.

Les échanges ont perduré durant le moment de convivialité pendant près d'1 h 30.

Moment très apprécié des citoyens et de l'équipe municipale.

Retour sur l'atelier participatif " les verbatims" Expression des participants

- À la question : « **Quel nom pour mon quartier ?** »

-Quartier vaste : comment le nommer ?

-La Terrasse (de la Garonne)

-L'Ousseau

-La Campagne

-Gargoly

-La Plaine

-Fourtané

Aucun nom n'a fait consensus.

Cette démarche de définition d'identité va se poursuivre.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Secteur 2 (Fourtané-L'Ousseau)

- À la question « **les éléments positifs de mon quartier** »

- Massonné : La ruralité respectée, Les terrains assez vaste > cadre de vie agréable, promenades ou randos facilement accessibles, préservation lac de la Coucassère. Ne pas dépasser une population de plus de 10 000 hab afin de préserver la ruralité.
- Calme du quartier à conserver en limitant les constructions
- Projets à venir : self-service de produits > circuits courts, Centre-ville à étudier avec le projet agriparc
- L'enlèvement systématique par la mairie des dépôts sauvage sur le ch. De Couloume
- Mise en place carte de tous les transports (tracés ligne horaires tarifs etc...).
- La vie à la campagne
- Habiter à l'extérieur de la ville
- Je suis bien au Fourtané mais c'est perfectible
- Pause dans les permis de construire
- Voisins charmants et discrets et solidaires
- Quartier tranquille -Chemin du Fourtané
- Bus 58 très fiable
- Vue sur les Pyrénées

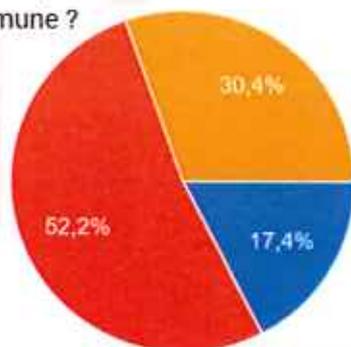
- À la question : « **les éléments à améliorer de mon quartier** »

On retrouve beaucoup les questions évoquées ci-dessus dans le compte rendu.

Retour sur l'évaluation

Chaque conseil de quartier a fait l'objet d'une évaluation par le questionnaire complété par les participants à l'issue de la rencontre. En voici la synthèse :

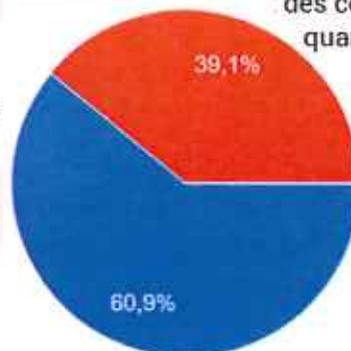
3. Pensez-vous être bien informé des démarches engagées par la commune ?



- oui, complètement
- oui, assez
- non, pas complètement
- non, pas du tout

23 réponses

4. La rencontre vous a-t-elle permis de mieux comprendre l'intérêt des conseils de quartier ?





LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

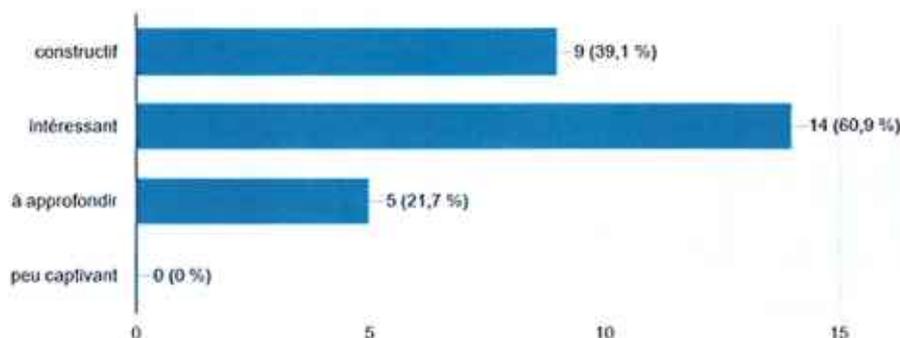
Compte-rendu



Secteur 2 (Fourtané-L'Ousseau)

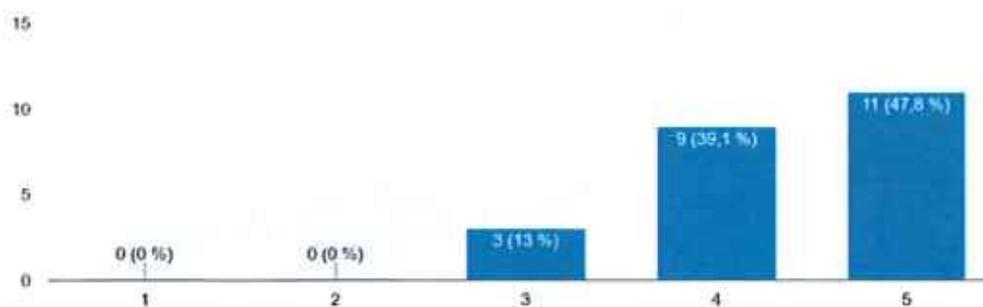
5. Vous diriez du contenu de la rencontre qu'il a été :

23 réponses



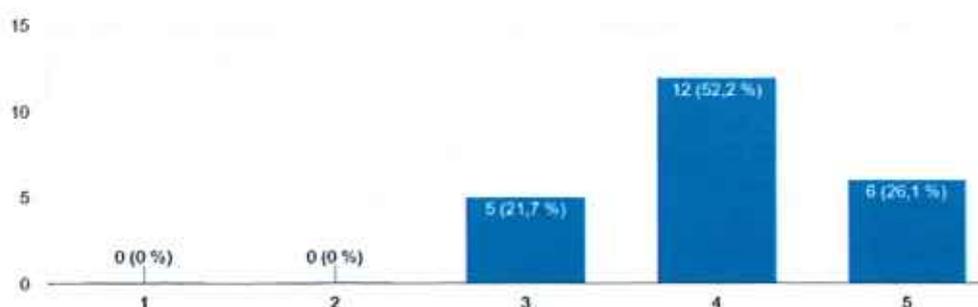
6. À l'issue de réunion, diriez-vous que les informations communiquées ont été claires et précises ?

23 réponses



Cette réunion de quartier a-t-elle répondu à vos attentes ?

23 réponses





LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

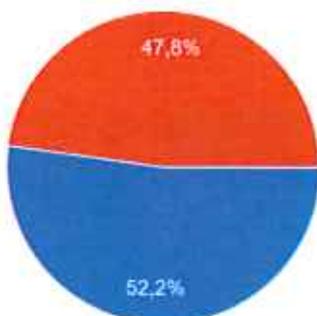


Secteur 2 (Fourtané-L'Ousseau)

7. Vous êtes :

23 réponses

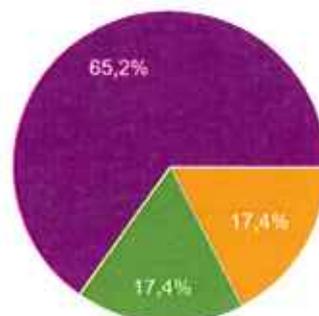
- Une femme
- Un homme
- Ne se prononce pas



8. Votre tranche d'âge :

23 réponses

- 11/16 ans
- 15/24 ans
- 25/49 ans
- 50/65 ans
- + de 65 ans



Les conseils de quartiers... On continue avec une BOÎTE À IDÉES !

Un système où vous pourrez continuer à faire des propositions à destination de l'amélioration de votre quartier, dans l'intérêt général :

- De sujets à évoquer lors des prochains conseils de quartier ?
- Une envie de projet dans votre quartier ?
 - C'est quoi ?
- Comment faire un repas de quartier ?
- Quel nom pour mon quartier ?
- Etc.



#démocratieparticipative



democratieparticipative@mairie-seysses.fr



N'hésitez pas à contribuer

Le service Démocratie Participative reste à votre écoute : 05 62 11 64 67
democratieparticipative@mairie-seysses.fr

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

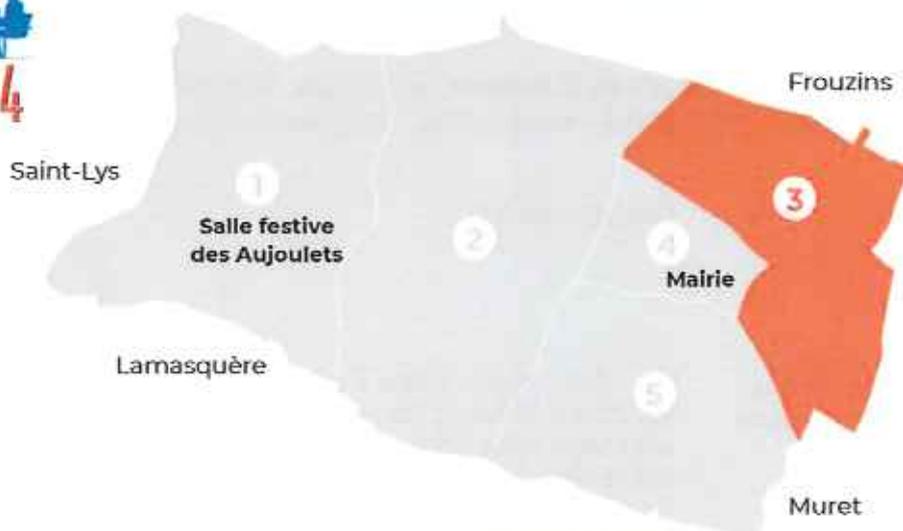
Compte-rendu

CONSEILS DE
QUARTIERS



à Seysses
23 avril 2024

Château d'eau-Saudrune (3)



47
PARTICIPANTS

En préambule, Jérôme Bouteloup, Maire de Seysses, et l'ensemble des élus remercient les Seysois présents pour cette deuxième édition des conseils de quartiers. Il souligne l'importance de ces rencontres pour échanger et écouter les attentes des habitants, favorisant ainsi la participation citoyenne et renforçant la proximité. Ces réunions permettent de répondre aux questions en toute transparence et d'assurer une présence attentive sur le terrain. Convaincu de leur rôle dans le renforcement du lien social et le développement de la commune, il encourage chacun à s'exprimer librement et à partager ses idées et préoccupations, contribuant ainsi à façonner l'avenir de Seysses. Il précise que ces conseils sont ouverts à tous, bien que chaque réunion se concentre sur un territoire spécifique.

Malika Bensouici, Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie Participative et à l'Implication Citoyenne, indique que ces conseils sont inscrits dans la Charte de la Démocratie Participative, ce qui a valu à la commune de recevoir un prix à l'Assemblée nationale en novembre 2023, reconnaissant notre initiative pour favoriser la participation citoyenne. Elle rend hommage aux Seysois dont l'implication a permis cette distinction.

L'objectif de cette soirée est de présenter le bilan des réalisations depuis le dernier conseil de quartier en 2023, d'exposer les actions en cours et les perspectives, tout en laissant une large place aux échanges. Avant la présentation du Maire axée sur le quartier Château-d'eau Saudrune, une vidéo de six minutes retrace les actions réalisées depuis 2020 dans toute la commune.

En conclusion, Jérôme Bouteloup insiste sur l'intérêt de signaler les problèmes quotidiens à la mairie sans attendre ces conseils. Il invite les Seysois à participer tout au long de l'année en déposant des questions ou des propositions via la boîte à idées ou l'adresse mail dédiée : democratieparticipative@mairie-seysses.fr.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Château d'eau-Saudrune (3)

Ensemble, élus et citoyens continuons à construire notre ville toujours plus dynamique, solidaire et accueillante.

À l'issue des présentations et après 2 heures de temps d'échanges, les thématiques suivantes sont les plus récurrentes : SÉCURITÉ - MOBILITÉS - ENVIRONNEMENT - CIVISME

Question (Q) :

Réponse (R) :

Thème : Sécurité

(Q) : Où est exactement le nouveau ralentisseur route de Toulouse ?

(R) : Il se trouve juste à côté de la résidence Vic de Torte, juste avant les 2 feux lorsque l'on vient de Toulouse juste avant la descente pour aller vers la Saudrune. Il a été réalisé dans la nuit du 22 au 23 avril ! Il fait le lien entre la résidence et la partie de cheminement piéton de l'autre côté de la route de Toulouse. Pour rappel, il a fallu 8 mois pour sa réalisation en raison de délais administratifs parfois longs.

(Q) : Réduire la vitesse avec un marquage au sol sur certaines zones comme la route de Toulouse ? Possibilité de mettre un radar mobile ?

(R) : Le problème de vitesse reste une préoccupation majeure, principalement due à l'incivilité des conducteurs. La Mairie analyse la faisabilité d'étendre le marquage au sol sur certaines voies communales pour réduire la vitesse. Seul l'État peut installer des radars mobiles, et une demande a été renouvelée, avec une priorité actuelle pour la route de St-Lys, un endroit particulièrement « accidentogène ». En revanche, des contrôles de vitesse fréquents ont été mis en place.

Pour ce qui concerne les feux tricolores dit « intelligents », le coût est important. C'est entre 80 000 et 100 000 €, mais des discussions sont en cours avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) pour obtenir des subventions, bien que ce projet ne soit pas prévu pour cette année.

(Q) : Pour le chemin du château d'eau du stop au canal, pensez-vous reboucher les trous ?

(R) : Nous avons réalisé un diagnostic complet des routes et établi une priorisation des interventions à effectuer. Actuellement, certains chemins ont déjà fait l'objet de travaux ou sont en cours de réalisation. Nous rebouchons en effet les trous à court terme, mais la réfection complète de la route n'est pas prévue pour cette année.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Château d'eau-Saudrune (3)

(Q) : Merci pour le nouveau dos d'âne et le passage piéton tout récent... Rue du Parc des voitures arrivent en sens interdit il y a un passage uniquement pour les vélos et il y a encore des voitures ventouses dans ce secteur.

(R) : Il pourrait être nécessaire de mettre en place un dispositif pour résoudre cette problématique. Une révision du sens unique, en renforçant la signalisation et en instaurant quelques contrôles, pourrait améliorer la situation. Concernant les voitures ventouses, même dans des résidences privées, la mairie peut intervenir pour leur enlèvement sous certaines conditions. Si vous avez des doutes concernant un véhicule, n'hésitez pas à contacter la mairie pour une intervention. La Police Municipale (PM) est compétente, entre autres, pour gérer les véhicules mal garés ou ventouses, même dans les résidences privées.

(Q) : Quand la vidéo protection ? Comment ça fonctionne ?

(R) : Les études relatives à la vidéo protection ont débuté il y a près de 2,5 ans. Les procédures sont longues. Un diagnostic a été réalisé avec un gendarme de Toulouse, qui s'est déjà déplacé deux fois à Seysses sans que cela n'aboutisse. Cette personne fait partie de la commission qui nous autorise ou non à utiliser ce dispositif. La gendarmerie a recommandé les lieux et les implantations pour ce système de vidéo protection, permettant ainsi d'identifier toute personne entrant et sortant de Seysses.

À la suite du diagnostic et des recommandations des experts, différents points stratégiques ont été identifiés, incluant toutes les entrées de la ville, le centre-ville et le parc de la Bourdette. Une deuxième phase sera consacrée aux écoles.

Pour votre parfaite information, un premier appel d'offres en groupement de commandes a été infructueux, ce qui nous a conduits à en lancer un nouveau. Cela nous a permis d'ajuster nos besoins avec davantage de caméras pour un coût légèrement supérieur, en raison notamment de la situation géopolitique internationale. La prévision de déploiement de la phase 1 devrait être réalisée d'ici la fin de l'année. Enfin, seule la gendarmerie sera habilitée à consulter les vidéos en cas de besoin.

Thème : Mobilités

(Q) : Serait-il possible de faire un marquage au sol pour les cyclistes sur certains axes (comme il y a déjà ch. De Couloume, rue de la République, ch du château), l'étendre route de Toulouse, route d'Ox, route de Muret... pour le généraliser davantage ?

(R) : Le chaucidou sera prolongé ou créé sur certaines routes communales. Cependant, pour les routes départementales, il existe des contraintes techniques et réglementaires qui rendent la réalisation plus complexe, et cette compétence relève du Conseil départemental. Des études sont actuellement en cours pour évaluer d'autres solutions, notamment sur la route d'Ox.

Concernant la route de Toulouse, une réflexion sur l'aménagement des trottoirs pour les vélos serait nécessaire, mais cela nécessite une surface suffisamment large pour être réalisable. À ce jour, il n'est pas possible de mettre en place un chaucidou sur les routes départementales.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Château d'eau-Saudrune (3)

(Q) : Zone Segla : bouchons importants notamment avec le Burger King etc, est ce qu'il ne faudrait pas rajouter un rond-point pour améliorer la fluidité du trafic routier ?

(R) : Il est essentiel d'envisager plus qu'un simple rond-point pour désengorger l'axe Roques-Muret. Une réflexion concertée avec le Muretain Agglo, compétent en voirie, les communes limitrophes et le Conseil départemental est nécessaire pour créer une déviation de la route de Toulouse.

Plusieurs pistes ont été envisagées, notamment derrière la prison de Muret ou par la zone Segla, pour rejoindre la Saudrune. Toutefois, ces projets sont très complexes en raison du grand nombre d'acteurs impliqués et du coût élevé.

La collectivité ne peut pas porter seule ce projet. La compétence voirie appartient au Muretain Agglo et le projet impactera plusieurs communes, dont Muret, Frouzins et Roques. Il est donc indispensable de collaborer avec le Muretain Agglo, le Département et les communes concernées. Les déviations traverseraient des zones pavillonnaires, nécessitant un débat sur la faisabilité, le financement, la mise en place et l'échéancier, potentiellement par tronçons.

Bien que nous travaillions activement sur ce projet, une déviation dans les cinq prochaines années semble peu réaliste.

Rappelons que le coût estimé de ce projet, entre 7 et 13 millions d'euros, dépasse le budget annuel de la commune. Le sujet des mobilités est crucial. C'est pourquoi, le 2 mai, dans cette même salle, le Conseil départemental organise une réunion publique sur le Réseau Express Vélo. Nous vous invitons à y participer pour discuter de ce sujet important.

(Q) : Voie verte le long du canal St-Martory, est-ce toujours d'actualité ?

(R) : Oui, il s'agit du Réseau Express Vélo (REV) n°14. Ce réseau s'étendra du chemin du Massonné jusqu'à Frouzins et Basso Cambo. Toulouse Métropole interviendra jusqu'à Villeneuve-Tolosane, et le Département se chargera de la portion de Frouzins jusqu'à Seysses. Plusieurs réunions sont encore en cours pour ce projet, qui a débuté il y a plus de deux ans, et diverses hypothèses sont envisagées. Le Département souhaite avant tout trouver des solutions avec les propriétaires, afin d'éviter d'avoir recours à l'expropriation.

Thème : Environnement

(Q) : Entretien des espaces verts à la Saudrune et aux cimetières ?

(R) : Il est important de noter que le contrat pour l'entretien des espaces verts a été confié à une entreprise qui favorise l'insertion de personnes en situation de handicap. Cette entreprise intervient dans trois zones spécifiques : la Saudrune, le cimetière et le centre-ville. Il sera nécessaire de rappeler à l'entreprise l'importance des finitions des bordures, en particulier dans les cimetières.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Château d'eau-Saudrune (3)

(Q) : Problème curetage des fossés mais pas nettoyés... Les herbes tombent mais ne sont pas ramassées.

(R) : Il est à noter que la commune compte 82 km de fossés. Une planification a été mise en place et de nombreux fossés sont actuellement en cours d'entretien ou ont déjà été rénovés. Les retours des habitants de Seysses sont positifs, car pour beaucoup, l'entretien n'avait pas été effectué depuis de plus de 20 ans. Bien que tous les fossés seront au final entretenus, cela se fait progressivement. Enfin, il est important de souligner que l'entretien de ces fossés incombe aux riverains pour leur partie, mais cela n'est pas toujours respecté.

(Q) : La zone de loisirs La Piche ?

(R) : Ce projet reste d'une importance capitale et notre engagement à le concrétiser demeure intact. Cependant, il est à noter que le lac en question n'appartient pas à la commune, mais nous entretenons désormais des relations constructives avec l'entreprise en charge des travaux, après quelques mois de tensions. Une école de ski nautique exploite une partie de cette zone pendant l'été. La première phase de remblaiement est pratiquement achevée, mais d'autres aménagements sont encore à prévoir, et des discussions sont en cours à ce sujet. Ce processus peut sembler long, car il implique de nombreux acteurs et des enjeux majeurs. Il est important de souligner que cet espace est classé comme naturel dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Bien que cet espace aurait dû être cédé il y a 40 ans, les accords ont souvent été conclus verbalement. Nous continuons à travailler pour sa réalisation, mais il est actuellement difficile de fournir des prévisions quant à une date précise.

(Q) : Sur la commune il y a pas mal de panneaux photovoltaïques... est ce qu'ils rapportent de l'argent à la commune ?

(R) : Il s'agit d'une entreprise privée qui exploite les panneaux photovoltaïques, seules des taxes d'aménagement ont été perçues pour sa création par la commune.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Château d'eau-Saudrune (3)

Thème : Civisme

(Q) : Notre commune est dotée d'une police municipale et vu la densité et l'augmentation de la circulation, on a une pression acoustique énorme qui se développe. Des motos passent très vite avec des pots d'échappement non conformes... La Police Municipale pourrait relever ces infractions, si elle était équipée d'un sonomètre et d'un compte-tours ?

(R) : Cet équipement n'a pas été prévu mais si ce constat devient récurrent, nous devons en discuter, si ce matériel est homologué. Il est essentiel d'informer la mairie pour qu'elle puisse constater les infractions. En règle générale, il est important de signaler tout problème à la mairie dès connaissance.

(Q) : Voiture ventouse rue V. Hugo, Voitures stationnées sur les trottoirs ?

(R) : Les voitures ventouses demeurent une problématique mais la situation s'améliore. La mairie peut intervenir pour leur enlèvement sous certaines conditions. Depuis 2021, près de 80 véhicules ont été envoyés en fourrière. Si vous avez des doutes concernant un véhicule, n'hésitez pas à contacter la mairie pour une demande d'intervention. La Police Municipale (PM) est compétente pour gérer les véhicules mal garés ou ventouses, y compris dans les résidences privées. Après constatation, le véhicule peut être évacué dans les 7 jours suivant le relevé de valve, ce qui peut paraître être un processus administratif long. Cependant, nous avons constaté une nette diminution des véhicules ventouses depuis lors. Il est à préciser que les frais de fourrière restent à la charge de la municipalité jusqu'à l'identification du propriétaire.

Le même processus s'applique pour les véhicules stationnés sur les trottoirs. Signaler ces incidents est crucial pour garantir la sécurité et l'accessibilité des piétons et des personnes à mobilité réduite (PMR). Les contraventions sont appliquées lorsque nécessaire et nos policiers municipaux, sont régulièrement sur le terrain malgré l'étendue de notre commune pour veiller au respect de ces règles.

Thème : Divers

(Q) : Vous avez parlé de Segla 2, à qui appartient cette zone ?

(R) : Le Muretain Agglo est propriétaire des terrains situés dans cette zone d'activités même si elle se trouve sur la commune de Seysses, Cette intercommunalité est responsable du développement économique.

Ces terrains sont destinés à la vente aux artisans et aux entreprises, constituant ainsi une zone d'activités.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Château d'eau-Saudrune (3)

(R) : Concernant la taxe d'aménagement, c'est la commune qui la perçoit. Une fois toutes les opérations terminées, les voies de cette zone seront rétrocédées à la commune.

(Q) : Rue Victor Hugo, il y a une bouche d'égout qui est mal calée, lorsqu'on passe en voiture cela fait un bruit infernal d'autant plus que les voitures passent très vite.

(R) : N'hésitez pas à nous informer dès qu'un problème survient afin que nous puissions réagir rapidement. Lorsque plusieurs interventions sont nécessaires au même endroit, nos demandes varient, notamment pour les plaques d'égout où l'intervention relève du SIVOM SAGe pour assurer une réparation durable.

(Q) : À combien évaluez-vous le nombre d'habitants au Château d'eau ?

(R) : Ce sont 400 logements qui ont été livrés dans le cadre du projet lancé il y a 5 ans, durant le précédent mandat, avec une prévision initiale de 500 à 650 habitants. Les résultats du recensement réalisé en début d'année nous permettront de confirmer le nombre exact par rapport aux projections initiales.

Actuellement, certaines voiries devraient être rétrocédées à la mairie, mais cela sera conditionné par divers facteurs. Une réunion est en prévision avec les conseils syndicaux des résidences pour discuter de cette rétrocession des voiries.

(Q) : Est-il prévu des achats groupés pour les composteurs / pièges à moustiques ?

(R) : Il n'y a actuellement pas d'achat groupé en cours, mais si un besoin se fait sentir, il serait judicieux de le signaler au niveau du Muretain Agglo. Vos idées sont les bienvenues ; je me ferai un plaisir de les transmettre si elles peuvent améliorer la qualité de vie, notamment sur le plan financier.

En ce qui concerne les composteurs, j'ai le plaisir de vous annoncer en tant que Vice-Président en charge de la gestion et de la valorisation des déchets au Muretain Agglo, que nous avons délibéré pour mettre gratuitement des composteurs à disposition des habitants des 26 communes de notre territoire. Initialement, la loi exigeait que ce dispositif de gestion des biodéchets soit en place dès janvier 2024. Cependant, les démarches pour trouver des fournisseurs capables de répondre à nos besoins ont pris plus de temps que prévu.

Une campagne d'inscription en ligne sera bientôt lancée pour distribuer ces composteurs.

Nous communiquerons largement au sein du Muretain Agglo, qui compte environ 126 000 habitants. Une fois l'inscription validée, les composteurs pourront être récupérés soit dans les déchetteries, soit à la salle Horizon.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Château d'eau-Saudrune (3)

(Q) : Est-ce que Seysses aura un espace comme celui d'Agora à Muret ?

(R) : La commune de Muret bénéficie d'un avantage notable avec cet important dispositif. Pour Seysses, notre médiathèque joue un rôle essentiel, soutenu par un tissu associatif dynamique qui favorise la pratique culturelle et sportive, en complément de l'offre variée de l'École Municipale des Sports, contribuant ainsi au renforcement du lien social.

Pour être transparent, actuellement, la mise en place d'un espace similaire à Agora à Seysses n'est pas envisageable d'un point de vue financier.

(Q) : Est-ce que le parc de la clinique du château va être racheté par la Mairie ?

(R) : Non, l'achat n'est pas à l'ordre du jour. Cependant, les propriétaires nous ont approchés pour savoir si nous serions intéressés. Étant donné le montant demandé, cela serait difficilement réalisable.

Depuis, le gestionnaire de la société exploitant le parc a changé et est revenu vers nous. Il souhaite discuter avec la mairie d'un projet d'un terrain sportif mais l'accès est compliqué en raison de la zone boisée et de diverses contraintes, notamment celles liées aux Bâtiments de France.

Pour le moment, aucune discussion concrète n'a été menée à bien.

En conclusion, le maire remercie infiniment tous les participants pour la qualité des échanges et pour leurs présence et engagement pour la commune. Il encourage vivement les Seyssois à continuer à partager leurs idées via « la Boîte à Idées », y compris pour proposer de nouvelles implantations de « boîtes à livres » comme mentionné durant la soirée :



Ils peuvent également s'exprimer par courriel à l'adresse : democratieparticipative@mairie-seysses.fr.

Leur avis et leur retour sont indispensables pour la municipalité et les élus. C'est pourquoi il les invite à compléter le formulaire d'évaluation de cette réunion, disponible sous le titre : "Votre avis nous intéresse" afin que nous puissions nous améliorer grâce à vos contributions.

Il est essentiel que les problèmes rencontrés au quotidien soient signalés rapidement, sans attendre les Conseils de quartier, en contactant directement l'accueil de la mairie au : 05 62 11 64 64.

Pour toute question d'ordre personnel, nous nous engageons à vous apporter une réponse individuelle.

Cette rencontre se clôture de manière conviviale, dans le but de continuer nos échanges constructifs

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

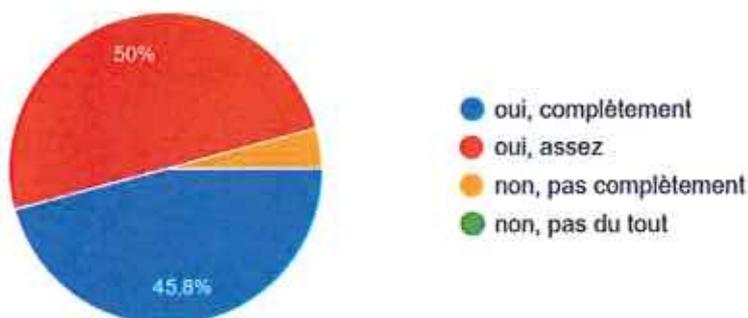
Château d'eau-Saudrune (3)



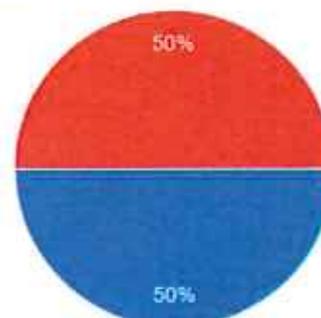
Chaque conseil de quartier a fait l'objet d'une évaluation par le questionnaire complété par les participants à l'issue de la rencontre. En voici la synthèse :

Retour sur l'évaluation

3. Pensez-vous être bien informé des démarches engagées par la commune ?



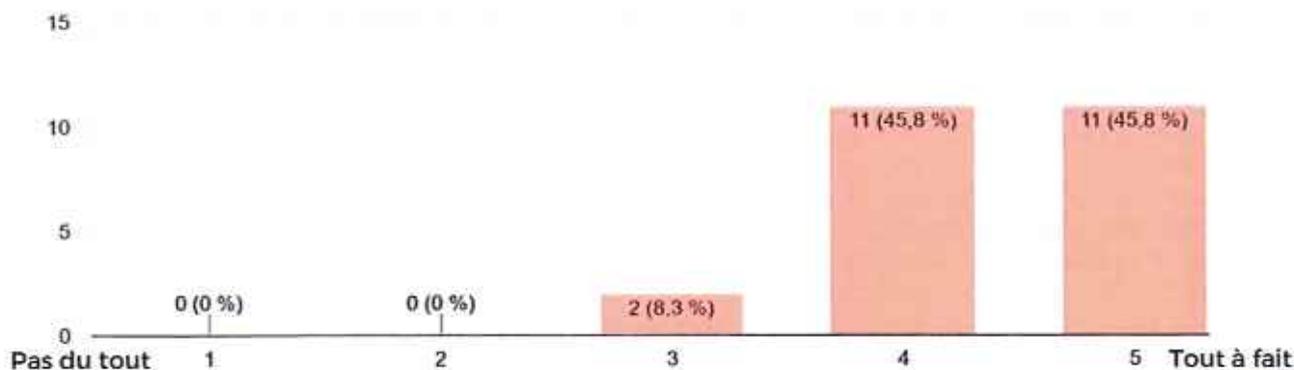
4. La rencontre vous a-t-elle permis de mieux comprendre l'intérêt des conseils de quartier ?



5. Vous diriez du contenu de la rencontre qu'il a été :



6. À l'issue de réunion, diriez-vous que les informations communiquées ont été claires et précises ?





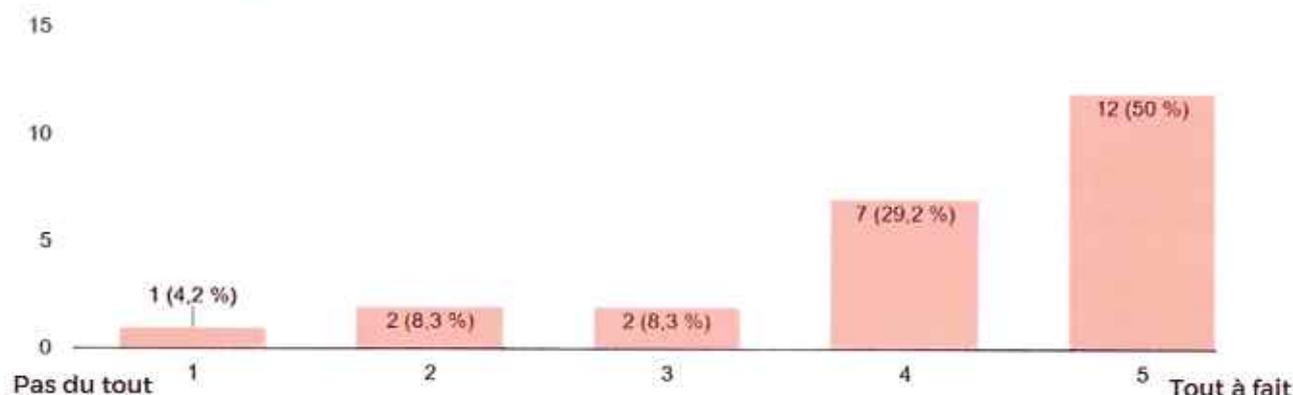
LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

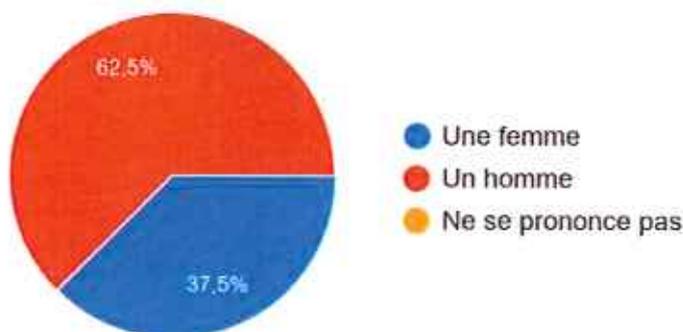


Château d'eau-Saudrune (3)

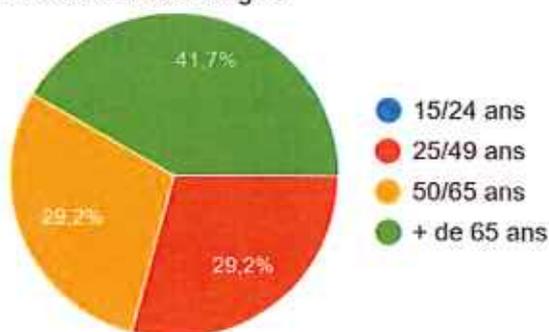
Cette réunion de quartier a-t-elle répondu à vos attentes ?



7. Vous êtes :



8. Votre tranche d'âge :



Retour sur "les verbatims": Expression des participants

- Exprimez-vous !**

- Bonne initiative pour communiquer et échanger / -Merci pour le partage
- Demander au public d'aborder surtout des problèmes généraux et pas trop personnels
- Il est toujours intéressant de pouvoir échanger et débattre sur des questions diverses

- Qu'avez-vous pensé de cette soirée ?**

- Horaire un peu trop tardif / -Au travers des échanges une façon de participer à la vie locale
- Beaucoup plus axé sur la commune que sur le quartier lui même.
- Le contenu était pauvre, peut-être que les questions aussi... / -Positive, à renouveler.
- Toujours sympa d'avoir des infos sur notre quartier et une bonne occasion de boire un coup avec des voisins

- Souhaitez-vous écrire un commentaire ou une suggestion concernant les conseils de quartier ?**

- Ce moyen mis en place donne la parole à tout un chacun, dommage qu'il n'y ait pas plus d'investissement des résidents
- Ces réunions permettent aussi de discuter entre riverains cela génère parfois des idées mais aussi permet de connaître ses voisins.
- Je n'ai pas de voiture pour venir aux réunions alors je regarde les comptes rendus.
- Très bonne initiative pour des moments d'échanges, merci beaucoup pour votre apéro dinatoire qui a clôturé cette soirée

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

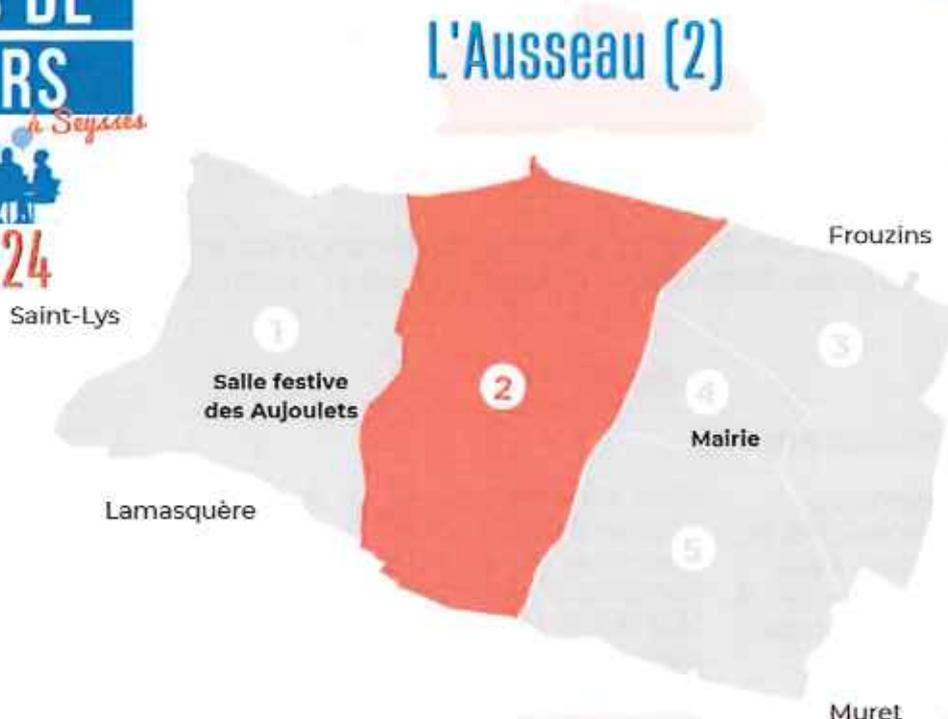
CONSEILS DE
QUARTIERS



à Seysses
29 avril 2024



32
PARTICIPANTS



En préambule, Jérôme Bouteloup, Maire de Seysses, et l'ensemble des élus remercient les Seyssois présents pour cette deuxième édition des conseils de quartiers. Il souligne l'importance de ces rencontres pour échanger et écouter les attentes des habitants, favorisant ainsi la participation citoyenne et renforçant la proximité. Ces réunions permettent de répondre aux questions en toute transparence et d'assurer une présence attentive sur le terrain. Convaincu de leur rôle dans le renforcement du lien social et le développement de la commune, il encourage chacun à s'exprimer librement et à partager ses idées et préoccupations, contribuant ainsi à façonner l'avenir de Seysses. Il précise que ces conseils sont ouverts à tous, bien que chaque réunion se concentre sur un territoire spécifique.

Malika Bensouici, Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie Participative et à l'Implication Citoyenne, indique que ces conseils sont inscrits dans la Charte de la Démocratie Participative, ce qui a valu à la commune de recevoir un prix à l'Assemblée nationale en novembre 2023, reconnaissant notre initiative pour favoriser la participation citoyenne. Elle rend hommage aux Seyssois dont l'implication a permis cette distinction.

L'objectif de cette soirée est de présenter le bilan des réalisations depuis le dernier conseil de quartier en 2023, d'exposer les actions en cours et les perspectives, tout en laissant une large place aux échanges. Avant la présentation du Maire axée sur le quartier L'Ausseau, une vidéo de six minutes retrace les actions réalisées depuis 2020 dans toute la commune.

En conclusion, Jérôme Bouteloup insiste sur l'intérêt de signaler les problèmes quotidiens à la mairie sans attendre ces conseils. Il invite les Seyssois à participer tout au long de l'année en déposant des questions ou des propositions via la boîte à idées ou l'adresse mail dédiée : democratieparticipative@mairie-seysses.fr.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



L'AUSSEAU (2)

Ensemble, élus et citoyens continuons à construire notre ville toujours plus dynamique, solidaire et accueillante.

À l'issue des présentations et après 2 heures de temps d'échanges, les thématiques suivantes sont les plus récurrentes : MOBILITÉS - ENVIRONNEMENT - INCIVILITÉS - SÉCURITÉ

Question (Q) :

Réponse (R) :

Thème : Environnement

(Q) : Vous avez parlé du curage des fossés en effet le chemin du Fourtané a été curé mais comment se fait-il que la partie entre l'entrée de ce chemin à côté du canal Saint-Martory et le reste du chemin n'ait pas été curé ?

(R) : Nous évoquons ici la route de Saint-Lys et le chemin du Fourtané, confrontés à deux problématiques majeures : les ponceaux et la voirie. L'absence de fossés clairement définis complique les travaux, et les délais entre les demandes et leur réalisation sont souvent longs. Par exemple, la demande pour un plateau ralentisseur sur la route de Toulouse, effectuée en août 2023, n'a été concrétisée qu'en avril 2024.

Pour répondre à votre question, les fossés seront traités dans le cadre de la réhabilitation du chemin, avec des travaux espérés d'ici la fin de l'année.

Il y a une réflexion également d'installation d'une passerelle sur le canal Saint-Martory, reliant le chemin de May, lui aussi prévu pour rénovation, afin de faciliter le passage des vélos et des piétons. Cela permettrait de contourner le virage à 90 degrés et d'accéder directement à la route de Saint-Lys, très fréquentée.

(Q) : Ce matin vous aviez l'arrosage qui fonctionnait à plein régime alors qu'il pleuvait...

(R) : Quelques ajustements sont nécessaires concernant l'arrosage, comme vous l'avez constaté. Cette situation est insatisfaisante et l'entreprise responsable de l'arrosage doit former tous les agents, car le système est assez complexe. C'est très important qu'à chaque fois que vous remarquez un problème dans la commune, de le signaler à la mairie.

Thème : Mobilités

(Q) : Linéo 11

(R) : Suite à notre sollicitation, Tisséo a répondu le 25 avril 2024, estimant que la ligne 58 reste plus adaptée et rapide. Bien que la ligne Linéo 11 soit plus fréquente, elle comporterait davantage d'arrêts, allongeant ainsi son temps de parcours. Nous suivrons ce dossier de près pour améliorer l'accessibilité des transports en commun. Une réunion sera organisée pour en discuter.

(Q) : Chemin du Massonné : les mobilités douces ?

(R) : Lors du conseil de quartier des Aujoulets, nous avons discuté de la création d'un cheminement sécurisé, soit avant, soit après la salle festive des Aujoulets. Bien que nous ne puissions pas tout réaliser immédiatement, notre objectif à long terme est de sécuriser l'ensemble de ce trajet, qui permettra ainsi à terme aux



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



L'Ausseau (2)

(R) : habitants des Ajoulets de rejoindre le chemin du Massonné pour accéder au collège et au centre-ville en toute sécurité.

Ce projet est actuellement à l'étude dans le cadre de notre plan pluriannuel d'investissement (PPI). Une fois les travaux sur la route d'Ox, le chemin Fourtané, et le ponceau terminés, nous pourrons nous concentrer sur le chemin de la Saudrune, la deuxième partie de la route du Château d'eau et la route de Frouzins après le groupe scolaire.

Pour rappel concernant le transport scolaire du collège et des écoles publiques, il est à préciser notre Département par délégation de la Région est l'un des rares à offrir des transports scolaires gratuits. Cependant, les règles sont les mêmes pour le département : il y a une franchise de 1 km, c'est-à-dire qu'en dessous de 1 km, il n'y a pas d'arrêt de bus.

Thème : Incivilités

(Q) : Je suis un peu déçu de ceux qui utilisent la boîte à livres : il y a environ 9 mois j'ai mis une série de 10 très beaux livres, je suis repassé plusieurs fois voir s'ils étaient revenus mais je pense qu'une personne se les aient accaparés.

(R) : Ce n'est pas une question, mais une remarque importante : il est essentiel de faire vivre ces boîtes à livres, même si ce type d'incivilité est très regrettable. Ce sujet sur les incivilités sera abordé en lien avec la vidéoprotection pour contrôler ces comportements inappropriés.

(Q) : Ça fait un mois que j'ai des problèmes au niveau de la fibre j'en suis à deux réparations en 15 jours. Une fois, les câbles ont été arrachés et une autre fois les câbles ont été débranchés donc je voulais savoir si d'autres personnes avaient ces problèmes dans le quartier.

(R) : C'est la première fois que je reçois cette information. Fibre 31, dispositif déployé par le conseil départemental, a été assez efficace. Si cela se reproduit, n'hésitez pas à contacter la gendarmerie ou à nous recontacter. Il sera demandé d'examiner alors la possibilité de placer le boîtier plus haut pour le rendre moins accessible.

(Q) : Concernant la réfection du chemin du Fourtané comment ça va se passer ?

(R) : La réfection de ce chemin est prévue. Cependant, nous avons 2 problématiques à régler auparavant : l'emprise du chemin du Fourtané et l'empatement de la passerelle qui va faire la liaison piétonne avec le chemin du May. Pour votre parfaite information, le Muretain Agglo travaille sur ce dossier depuis huit ans. Au début de notre mandat, des contentieux existaient, notamment avec un promoteur, bien que la situation soit actuellement en suspens.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



L'Ausseau (2)

(R) : De plus, certains chemins étaient encore plus dégradés. Nous priorisons nos actions en fonction de l'urgence des situations. Les procédures d'expropriation prennent du temps et ont un coût, mais ce conflit ne nous empêchera pas de refaire le chemin sur les parties publiques, avant et après le terrain concerné.

Une fois toutes les informations en main, nous pourrions échanger avec vous.

(Q) : Je constate qu'il y a beaucoup de matériel tagués... des containers, le pont de l'Ausseau, des chemins, c'est vraiment un problème récurrent. La nuit il y a aussi des gens qui jettent des déchets par la voiture... (des canettes, des bouteilles), c'est désespérant. Pour finir sur les incivilités, il y a aussi le bruit de voisinage... les gens se fichent des horaires et le dimanche impossible d'appeler la Police Municipale ?

(R) : Concernant les tags, vous avez peut-être remarqué ceux présents sur le Chemin du Vieux Français, près de la clinique. Nous avons demandé à la clinique de remettre le mur en état. Il y a également des tags sur les bâtiments communaux, le matériel intercommunal et les clôtures privées. Toutes les communes sont touchées par ce problème, et le nettoyage des tags représente un impact financier exorbitant pour les collectivités. Nous essayons de les effacer régulièrement, mais cela reste inadmissible. La mise en place de la vidéo protection permettra de mieux lutter en partie contre ces incivilités.

Les études relatives à la vidéo protection à débiter il y a près de depuis 2,5 ans. Les procédures sont longues. Un diagnostic a été réalisé avec un gendarme de Toulouse, qui s'est déjà déplacé deux fois à Seysses sans que cela n'aboutisse. Cette personne fait partie de la commission qui doit nous autoriser ou non à utiliser ce dispositif. La gendarmerie a recommandé les lieux et les implantations pour ce système de vidéo protection, permettant ainsi d'identifier toute personne entrant et sortant de Seysses.

À la suite du diagnostic et des recommandations des experts, différents points stratégiques ont été identifiés, incluant toutes les entrées de la ville, le centre-ville et le parc de la Bourdette. Une deuxième phase sera consacrée aux écoles.

Pour votre parfaite information, un premier appel d'offres en groupement de commande a été infructueux, ce qui nous a conduits à en lancer un nouveau. Cela nous a permis d'ajuster nos besoins avec davantage de caméras pour un coût légèrement supérieur, en raison notamment de la situation géopolitique internationale. La prévision de déploiement de la phase 1 devrait être réalisée d'ici la fin de l'année. Enfin, seule la gendarmerie sera habilitée à consulter les vidéos en cas de besoin.

En ce qui concerne les fossés, on peut reconnaître que c'est désolant. Vous ne pouvez pas imaginer tout ce que nous retrouvons, et cela a un coût très important pour la collectivité de ramasser ces déchets. À ce titre, je vous invite tous à participer au World Clean Up Day en septembre pour participer à assainir notre commune. Il est important de sanctionner les personnes responsables de ces dépôts sauvages. Par exemple, une personne a été condamnée à une amende de 1500 € grâce à un administré qui a pris des photos et signalé le problème.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



L'Ausseau (2)

(R) : Enfin, pour les bruits de voisinage, nous avons cette année procédé à une relance sur les modalités en publiant des informations dans l'Echo du Binos. La police municipale est en service certains soirs, mais il est impossible de les faire intervenir tous les week-ends. Pour les problèmes survenant la nuit ou les week-ends, il faut contacter le 17, c'est-à-dire la gendarmerie. Nous souhaitons également relancer le programme Voisins Vigilants de la gendarmerie en lien avec la commune pour que tout le monde puisse s'entraider. Tous ces éléments devraient aider à diminuer les incivilités.

Thème : SÉCURITÉ

(Q) : Il n'y a pas d'éclairage au fond du chemin du Massonné. Est-ce que cela est en projet ?

(R) : Pour l'instant, cela n'est pas programmé. Cependant, en ce qui concerne l'éclairage, l'entreprise a réparé de nombreux luminaires. Lors des deux derniers conseils municipaux, plusieurs projets de rénovation ont été votés, y compris la modernisation des éclairages en LED++. Nous pouvons consulter le SDEHG (Syndicat Départemental d'Électrification de la Haute-Garonne) pour étudier le coût de ces projets et demander leur avis. Ensuite, il faudra prévoir d'inscrire ces dépenses dans le budget. Nous devons être prudents en matière de dépenses.

Thème : Divers

(Q) : Au niveau des places de parking de Flora Tristan c'est très compliqué de se garer, il y a un terrain vague entre le complexe sportif Brianna Vidé et l'école est ce qu'il va être emménagé ?

(R) : Pour l'instant, nous permettons aux gens de se garer librement. Cependant, comme pour tous nos projets, il y a des contraintes liées à l'urbanisme et à la finalisation du city stade, notamment en lien avec l'école. Nous envisageons d'ajouter des places de parking supplémentaires ainsi que de construire un local pour les associations, mais ce projet n'est pas encore suffisamment avancé pour être présenté publiquement.

En ce qui concerne le complexe sportif, les problèmes de stationnement surviennent principalement lors de manifestations le week-end ou le mercredi soir. Le parking devant Flora Tristan se libère souvent, et nous avons également le parking du collège, qui offre un cheminement doux et sécurisé. Pour l'instant, nous devons établir nos priorités, en mettant la sécurité avant la commodité de se garer à proximité.

Les parkings à proximité restent suffisamment calibrés pour que tout le monde puisse trouver une place.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



L'Ausseau (2)

En conclusion, le maire remercie infiniment tous les participants pour la qualité des échanges et pour leurs présence et engagement pour la commune. Il encourage vivement les Seyssois à continuer à partager leurs idées via « la Boîte à Idées », y compris pour proposer de nouvelles implantations de « boîtes à livres » comme mentionné durant la soirée :



Ils peuvent également s'exprimer par courriel à l'adresse :
democratieparticipative@mairie-seysse.fr.

Leur avis et leur retour sont indispensables pour la municipalité et les élus. C'est pourquoi il les invite à compléter le formulaire d'évaluation de cette réunion, disponible sous le titre "Votre avis nous intéresse" afin que nous puissions nous améliorer grâce à vos contributions.

Il est essentiel que les problèmes rencontrés au quotidien soient signalés rapidement, sans attendre les Conseils de quartier, en contactant directement l'accueil de la mairie au :
05 62 11 64 64.

Pour toute question d'ordre personnel, nous nous engageons à vous apporter une réponse individuelle.

Cette rencontre se clôture de manière conviviale, dans le but de continuer nos échanges constructifs

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

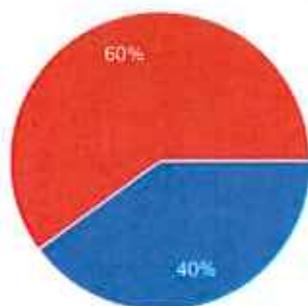
L'Ausseau (2)



Chaque conseil de quartier a fait l'objet d'une évaluation par le questionnaire complété par les participants à l'issue de la rencontre. En voici la synthèse :

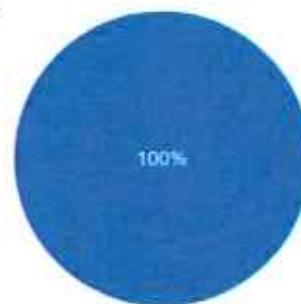
Retour sur l'évaluation

3. Pensez-vous être bien informé des démarches engagées par la commune ?

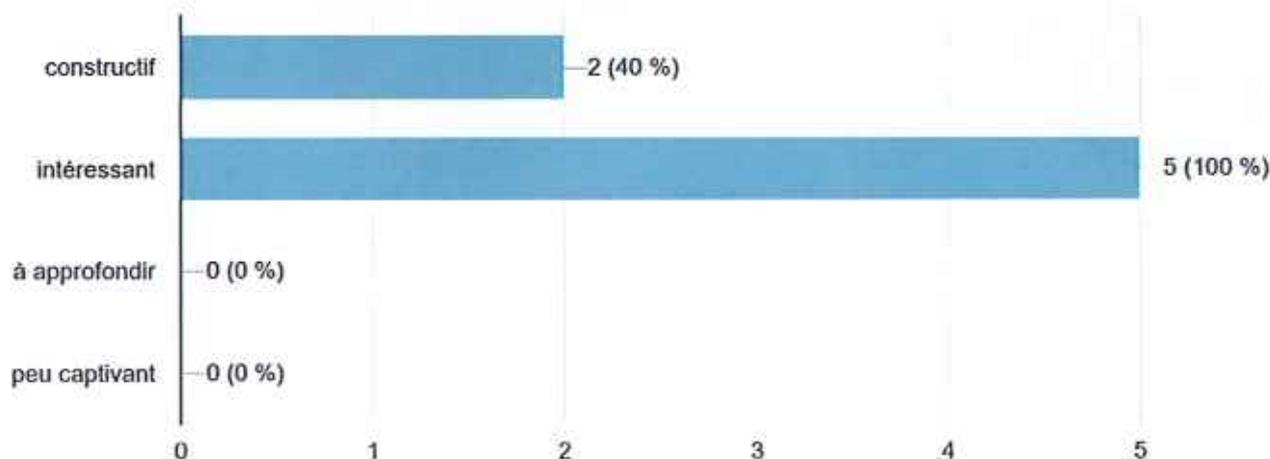


- oui, complètement
- oui, assez
- non, pas complètement
- non, pas du tout

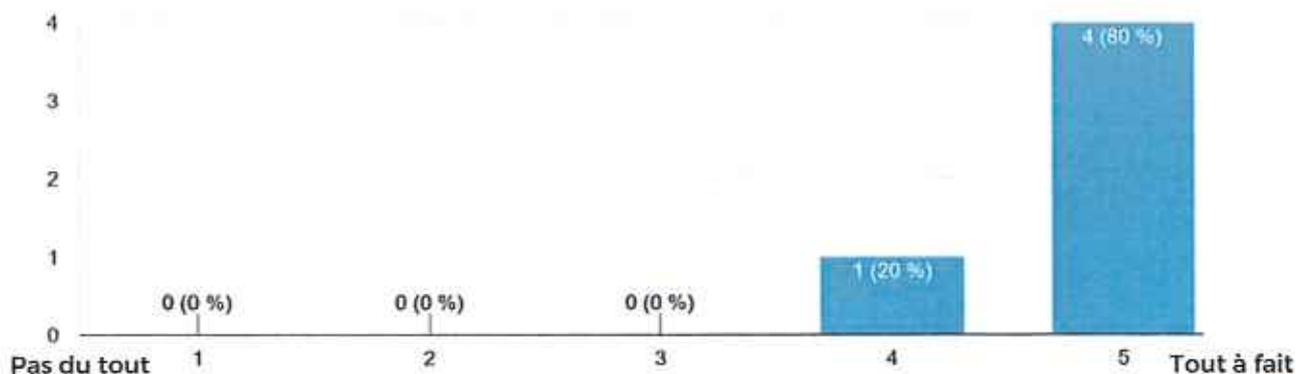
4. La rencontre vous a-t-elle permis de mieux comprendre l'intérêt des conseils de quartier ?



5. Vous diriez du contenu de la rencontre qu'il a été :



6. À l'issue de réunion, diriez-vous que les informations communiquées ont été claires et précises ?





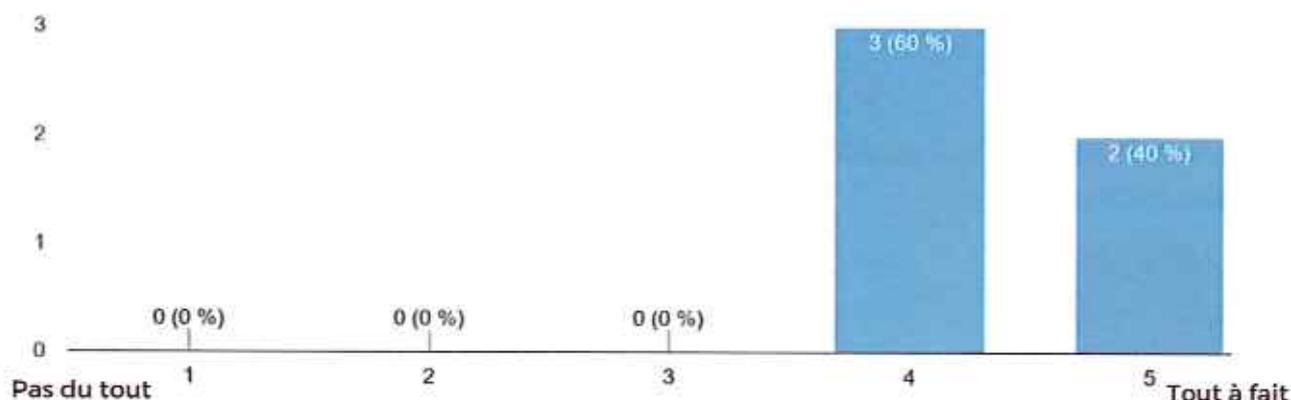
LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



L'Ausseau (2)

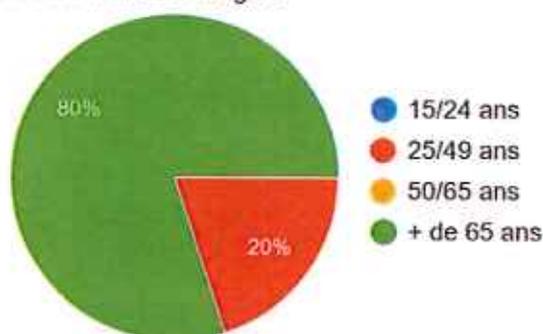
Cette réunion de quartier a-t-elle répondu à vos attentes ?



7. Vous êtes :



8. Votre tranche d'âge :



Retour sur "les verbatims": Expression des participants

- **Exprimez-vous !**
 - Belle organisation et bravo à l'ensemble des organisateurs
- **Qu'avez-vous pensé de cette soirée ?**
 - Conviviale intéressante
 - Très bonnes réponses transparentes autant que possibles. M.Bouteloup n'élude aucune question.
 - Très intéressant, permet également de créer des liens avec les habitants.
 - Intéressante mais dommage, un manque chronique d'intéressés
- **Souhaitez-vous écrire un commentaire ou une suggestion concernant les conseils de quartier ?**
 - À poursuivre
 - Plus d'interaction entre les participants pour améliorer le cadre de vie et ne pas rester sur les problèmes individuels. Faire plus de propositions et être acteur de son quartier

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

EN AVRIL 2023

CONSEILS DE
QUARTIERS

à Seysses



13 avril 2023

Secteur 5 (Gay-Ox)



33
PARTICIPANTS

En propos introductifs, Monsieur le Maire Jérôme Bouteloup remercie les Seyssois et Seyssaises présents au conseil de quartier Centre Sud (secteur 5). Cette rencontre est la 3^e réunion des 5 organisées du 03 au 20 avril 2023. Il précise que la ville de Seysses n'a aucune obligation réglementaire de mettre en place ce type d'instance, mais qu'il s'agit d'une volonté forte pour l'équipe municipale. Pour les élus, cette instance est un lieu d'échanges et de proximité avec les citoyens, d'autant plus que les conseils de quartiers ont été plébiscités à près de 70 % lors de la consultation numérique organisée en 2022 au moment de la co-construction de la charte de la Démocratie Participative.

Malika Bensouici, Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie Participative complète les propos du Maire par les objectifs des conseils de quartiers à savoir :

Permettre aux citoyens de s'informer, débattre et mener des réflexions au service de l'intérêt général sur les projets qui permettent d'améliorer la vie de quartier.

Ainsi, il est important de préciser que les échanges doivent se faire dans l'écoute, la bienveillance, le respect de la parole de chacun pour le vivre-ensemble. Ces règles du jeu définissent la qualité du débat. Ce format participatif sera décliné à l'identique à l'ensemble des 5 rencontres.

Ce temps d'échange sera collaboratif et participatif, c'est pour cela qu'il est demandé aux participants de définir des éléments positifs de leur quartier ainsi que le nom qui l'identifierait le mieux.

Pendant près de 2 heures, Monsieur le Maire a pu répondre aux préoccupations des citoyens de ce secteur sur les thématiques les plus soulevées et synthétisées ci-dessous, à savoir : **la sécurité, les incivilités, les mobilités et l'environnement.**



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Secteur 5 (Gay-Ox)

Question (Q) :

Réponse (R) :

Thème : Environnement

(Q) : Nettoyage des fossés ?

(R) : Il est important de préciser que la commune compte **82 km de fossés.**

Dans ce domaine la commune avait pris du retard. Les remerciements concernant le constat de cette amélioration par les Seyssois sont encourageants pour les agents. Les services de la mairie sont au service des Seyssois. Une programmation de ce nettoyage est en cours dans la commune mais prendra du temps eu égard au nombre de kilomètres que représentent l'ensemble des fossés. Toutefois, si un lieu est repéré plus dangereux, il faut saisir la mairie qui fera une analyse.

Il est rappelé que le nettoyage des fossés incombe en partie aux propriétaires.

Thème : Mobilités-Sécurité-Circulation-Incivilités

(Q) : Chemin de Gay, route d'Ox, route de Labastidette, la vitesse est excessive... Pas de trottoirs, peu de piste cyclable.

(R) : Il ne faut pas oublier que le code de la route stipule qu'en entrée dans une agglomération la vitesse est limitée de fait à 50 km/h. Il y a beaucoup d'incivilités de la part des conducteurs qui se sont accrues depuis le confinement.

Des contrôles inopinés sur ces secteurs sont organisés tant par la gendarmerie que par la police municipale.

Sur les routes communales qui feront l'objet de rénovation, une réflexion avec les riverains aura lieu sur les moyens de maîtriser la vitesse. Il est à préciser que tout le monde veut l'installation de ralentisseurs, mais rarement devant chez soi. Il sera nécessaire de trouver un consensus. Pour ce qui est des routes départementales c'est le Conseil Départemental qui peut agir ; il est d'ailleurs régulièrement saisi à ce titre.

En ce qui concerne les trottoirs et les pistes cyclables, la commune a un grand retard. Il serait irresponsable de dire que l'on va tout révolutionner. Le Muretain Agglo a la compétence de la voirie et la commune œuvre pour la création de nouveaux projets.

Pour rappel, une piste cyclable a un coût d'environ 1 200 € le mètre linéaire. Une autre solution est envisagée sur la route d'Ox pour le déploiement de voies partagées (vélos, piétons). Son coût est d'environ 600 € le mètre linéaire. Cette solution permettrait de développer une mobilité douce qui pourrait être déployée dans plus d'endroits de la ville : route d'Ox, Chemin de Gay, Chemin du Massonné ou encore route de Saint-Lys. Ces démarches entraînent beaucoup de tractations avec les propriétaires qui sont parfois plus ou moins ouverts à la discussion.

Toutefois, des voies partagées cyclistes/piétons ont été créées comme celle qui relie le centre-ville au collège par l'école Flora Tristan. Celle du Canal de Saint Martory est en cours d'étude, dans le cadre du Réseau Express Vélo (REV) du Département.

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

Secteur 5 (Gay-Ox)



(Q) : Limiter la vitesse avec les feux-rouges comme à Frouzins ?

(R) : Ce type d'équipement a fait l'objet, dans un premier temps, de beaucoup de difficultés par rapport à des problèmes de conformité qui ont entraîné la suspension d'installation. Son installation demande des contraintes particulières, le coût réel de 60 000 à 80 000 €, et il y aurait peut-être 2 ans d'instruction pour le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG). Le SDEHG et le Muretain Agglo accompagnent la commune pour trouver la mesure la plus adaptée.

(Q) : Qu'en est-il de l'urbanisation à Seysses ?

(R) : La ville a la plus forte dynamique dans l'agglomération du Muretain. Depuis ce mandat, plus de 15 promoteurs ont sollicité le Maire pour des projets immobiliers. Seuls deux ont reçu un avis favorable. Ces projets ont été finalisés avec les riverains. Nous souhaitons maîtriser le développement qui entraîne des conséquences sur la circulation et les services. C'est pour cela qu'il est demandé aux promoteurs des places de parking supplémentaires dans les projets qui, de fait, réduisent l'emprise au sol du projet immobilier. Un projet de résidence autonomie seniors est en cours d'étude et pourrait se situer au centre-ville. La proximité au centre-ville est indispensable dans ce type de projet. Plusieurs zones classées en AUO, qui sont des secteurs pour une urbanisation future avec un cadre bien défini pouvant permettre le désengorgement de l'avenue Marie Curie.

(Q) : Que devient le projet de lac de la Piche ?

(R) : La mairie souhaite toujours développer un projet de zone verte dans cet espace. Le lac est privé. Les relations avec certains acteurs sont complexes pour trouver un consensus. Le Maire va interpeller le nouveau sous-préfet à ce titre. L'équipe municipale maintient le souhait de faire un jour de ce lieu une zone verte et elle œuvre au quotidien pour que cela se fasse.

(Q) : Le flux et la vitesse sur la route de Toulouse ?

(R) : Cette route est très fréquentée. La vitesse y est quelques fois excessive, bien qu'elle soit limitée à 50 km/h puisqu'il s'agit d'une agglomération. La police municipale est également mobilisée sur cet axe. Notre commune a beaucoup de voiries sensibles. La route de Toulouse amène au rond-point de Gascogne qui est central. L'étude de voirie qui a été faite a apporté deux propositions. La première hypothèse est de créer une double route dans le rond-point. La seconde est de désengorger cette partie avec un itinéraire bis derrière la maison d'arrêt ou le chemin de Roques. Cette dernière nécessite l'engagement de quatre communes. L'étude est en cours par le Muretain Agglo qui a la compétence voirie. Bien évidemment, l'analyse d'une voie partagée cyclistes/piétons sera à intégrer.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Secteur 5 (Gay-Ox)

Divers

(Q) : Une pétition a été faite en 2013 (30 signataires) concernant un réseau d'assainissement (en bas de la route d'Ox) - Aucune réponse ?

(R) : Le SIVOM, décisionnaire sur ce sujet, sera saisi. Une réponse sera apportée.

(Q) : Les incivilités et le manque de lumière chemin du Pastissé, Non-respect du stop, voire à le déplacer ?

(R) : Les incivilités doivent être combattues au quotidien. Pour déplacer le stop, pourquoi pas si c'est possible, les services vont analyser cette demande.

(Q) : Chemin de Gay, passage de l'épaveuse par manque de visibilité ?

(R) : Cette demande va faire l'objet d'une analyse des services pour y répondre.

(Q) : Chiens non tenus en laisse.

(R) : De façon générale, vous devez tenir votre chien en laisse s'il présente un danger pour les personnes. Un arrêté est en cours de réflexion afin d'obliger les Seyssois à tenir leur chien en laisse et à l'identifier. En attendant, les chiens doivent être rappelables et à portée de voix au minimum, afin de ne pas être considérés comme errants.

(Q) : L'extinction des lumières, certains endroits pas éteints ?

(R) : La commune est labellisée « Ville Étoilée » car elle est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de réduction de la pollution nocturne. La conjoncture financière actuelle impose maintenant cette nécessité. En outre, si vous constatez des endroits non éteints, ne pas hésiter à saisir la mairie. C'est le SDEHG qui s'occupe des systèmes d'extinction. En parallèle, le SDEHG réfléchit à un système de changement en LED de tous les luminaires de la commune. Cette campagne de changement est en cours d'analyse.

Pour les questions plus personnelles, une réponse individuelle sera faite.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Secteur 5 (Gay-Ox)

En conclusion, Monsieur le Maire, Malika Bensouici, les élus présents et Capucine Corman, chargée de mission Démocratie Participative, remercient les Seyssois d'avoir répondu à cette invitation pour une première. Les échanges ont été riches et certains sujets ont fait l'objet de débats dans un climat constructif et serein.

Comme engagé et inscrit dans la charte, un compte rendu sera réalisé pour chaque conseil de quartier et disponible sur le site à l'issue des 5 rencontres.

Monsieur le Maire rappelle :

- Que le service Démocratie Participative est à disposition à l'adresse democratieparticipative@mairie-seysses.fr
- Qu'il est possible de s'inscrire sur le fichier « démocratie participative » pour participer ou être informé(e) de démarches engagées par la commune
- Qu'on peut compléter le questionnaire d'évaluation de la soirée qui permettra d'apprécier et d'améliorer cet exercice.

Les échanges ont perduré durant le moment de convivialité pendant près d'1 h 30. Moment très apprécié des citoyens et de l'équipe municipale.

Retour sur l'atelier participatif "les verbatims" Expression des participants

- À la question : « **Quel nom pour mon quartier ?** »
 - La Piche
 - Quartier le Binos

Aucun nom n'a fait consensus.

Cette démarche de définition d'identité va se poursuivre.

- À la question « **les éléments positifs de mon quartier** »
 - Animation de ville, marchés de Noël, commerçants
 - Seys'tival au top chaque année
 - Passage des encombrants à la demande

- À la question : « **les éléments à améliorer de mon quartier** »
On retrouve beaucoup les questions évoquées ci-dessus dans le compte rendu.

Retour sur l'évaluation

Chaque conseil de quartier a fait l'objet d'une évaluation par le questionnaire complété par les participants à l'issue de la rencontre. En voici la synthèse :

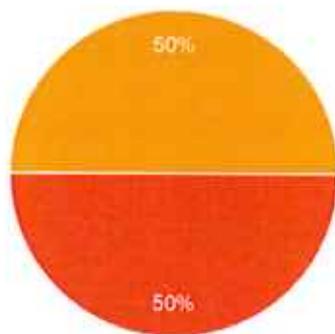
LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

Secteur 5 (Gay-Ox)



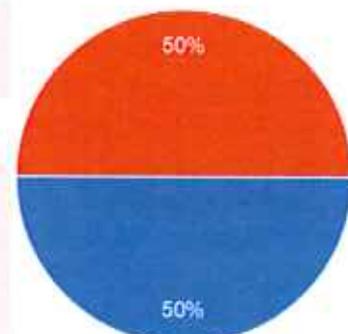
3. Pensez-vous être bien informé des démarches engagées par la commune ?



● oui, complètement
 ● oui, assez
 ● non, pas complètement
 ● non, pas du tout

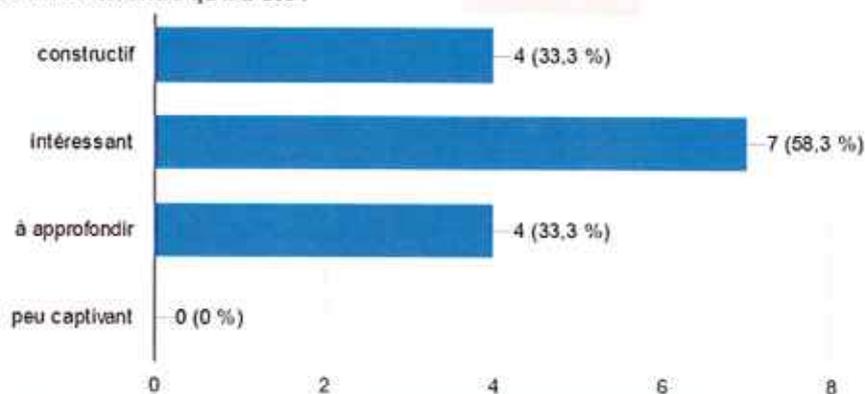
12 réponses

4. La rencontre vous a-t-elle permis de mieux comprendre l'intérêt des conseils de quartier ?



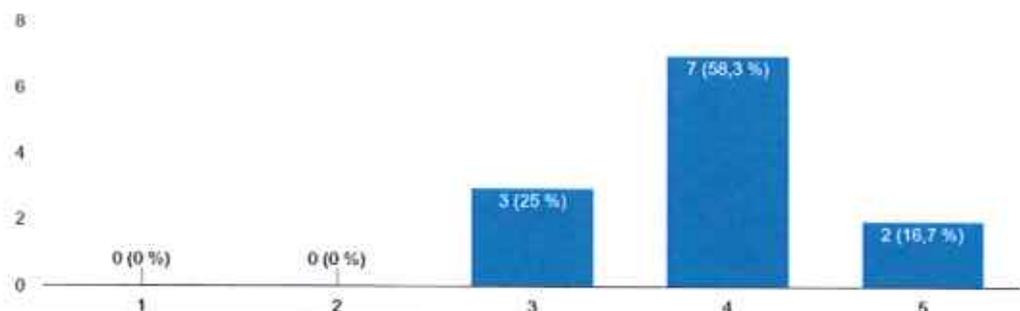
5. Vous diriez du contenu de la rencontre qu'il a été :

12 réponses



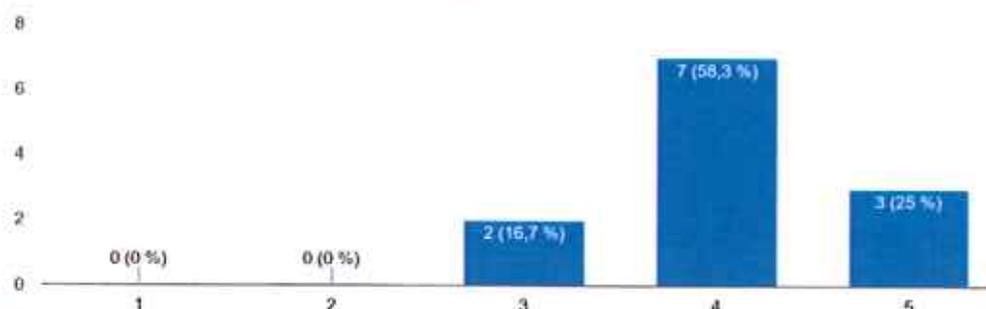
6. À l'issue de réunion, diriez-vous que les informations communiquées ont été claires et précises ?

12 réponses



Cette réunion de quartier a-t-elle répondu à vos attentes ?

12 réponses





LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

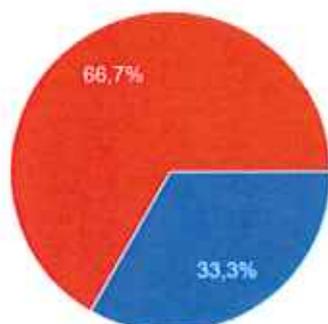


Secteur 5 (Gay-Ox)

7. Vous êtes :

12 réponses

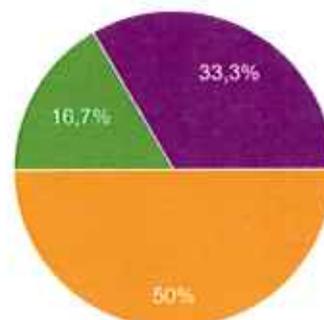
- Une femme
- Un homme
- Ne se prononce pas



8. Votre tranche d'âge :

12 réponses

- 11/16 ans
- 15/24 ans
- 25/49 ans
- 50/65 ans
- + de 65 ans



Les conseils de quartiers... On continue avec une BOÎTE À IDÉES !

Un système où vous pourrez continuer à faire des propositions à destination de l'amélioration de votre quartier, dans l'intérêt général :

- De sujets à évoquer lors des prochains conseils de quartier ?
- Une envie de projet dans votre quartier ?
 - C'est quoi ?
 - Comment faire un repas de quartier ?
- Quel nom pour mon quartier ?
- Etc.



N'hésitez pas à contribuer

Le service Démocratie Participative reste à votre écoute : 05 62 11 64 67
democratieparticipative@mairie-seysses.fr

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



EN AVRIL 2023

CONSEILS DE
QUARTIERS

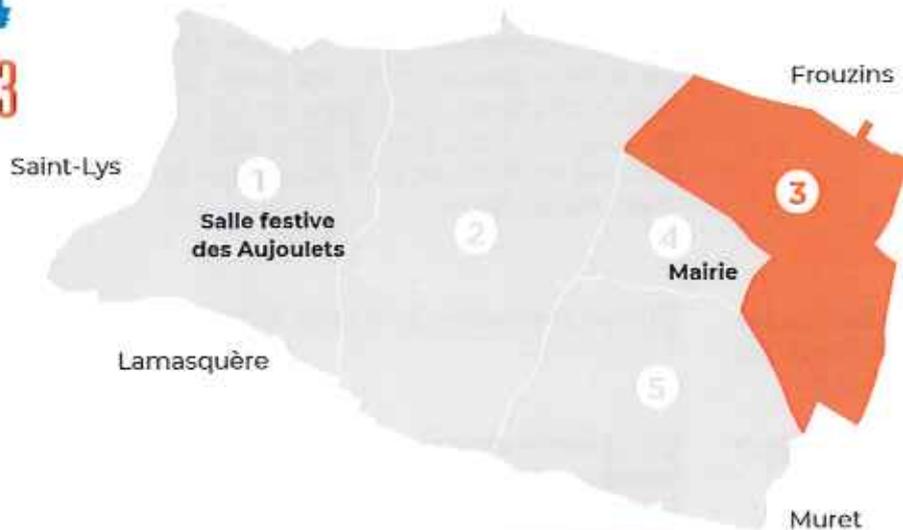
à Seysses



12 avril 2023

Château d'eau-Saudrune (Secteur 3)

50
PARTICIPANTS



En propos introductifs, Monsieur le Maire Jérôme Bouteloup remercie les Seyssoises et Seyssois présents au conseil de quartier Château d'Eau-Saudrune (secteur 3). Cette rencontre est la 2^e réunion des 5 organisées du 03 au 20 avril 2023. Il précise que la ville de Seysses n'a aucune obligation réglementaire de mettre en place ce type d'instance, mais qu'il s'agit d'une volonté forte pour l'équipe municipale. Pour les élus, cette instance est un lieu d'échanges et de proximité avec les citoyens, d'autant plus que les conseils de quartiers ont été plébiscités à près de 70 % lors de la consultation numérique organisée en 2022 au moment de la co-construction de la charte de la Démocratie Participative.

Malika Bensouici, Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie Participative, complète les propos du Maire par les objectifs des conseils de quartier à savoir :

Permettre aux citoyens de s'informer, débattre et mener des réflexions au service de l'intérêt général sur les projets qui permettent d'améliorer la vie de quartier.

Ainsi, il est important de préciser que les échanges doivent se faire dans l'écoute, la bienveillance, le respect de la parole de chacun pour le vivre-ensemble. Ces règles du jeu définissent la qualité du débat. Ce format participatif sera décliné à l'identique à l'ensemble des 5 rencontres.

Ce temps d'échange sera collaboratif et participatif, c'est pour cela qu'il est demandé aux participants de définir des éléments positifs de leur quartier ainsi que le nom qui l'identifierait le mieux.

Pendant près de 2 heures, Monsieur le Maire a pu répondre aux préoccupations des citoyens de ce secteur sur les thématiques les plus soulevées et synthétisées ci-dessous, à savoir : **la sécurité, les incivilités, les mobilités et l'environnement.**



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Château d'eau-Saudrune (Secteur 3)

Question (Q) :

Réponse (R) :

Thème : Environnement

(Q) : Que devient le projet de lac de la Piche ?

(R) : La mairie souhaite toujours développer un projet de zone verte dans cet espace. Le lac est privé. Les relations avec certains acteurs sont complexes pour trouver un consensus. Le maire va interpeller le nouveau sous-préfet à ce titre. L'équipe municipale maintient le souhait de faire, un jour, de ce lieu une zone verte et elle œuvre pour que cela se fasse.

Thème : Mobilités

(Q) : Pourrait-on demander l'installation d'abris bus sur la route de Toulouse ?

(R) : La demande sera faite à Tisséo.

(Q) : Nettoyage des fossés ?

(R) : Il est important de préciser que la commune compte **82 km de fossés**.

Dans ce domaine, la commune avait pris du retard. Les remerciements concernant le constat de cette amélioration par les Seyssois sont satisfaisants pour les agents. Les services de la mairie sont au service des Seyssois. Une programmation de ce nettoyage est en cours dans la commune mais prendra du temps eu égard au nombre de kilomètres que représente l'ensemble des fossés.

Thème : Urbanisation-Circulation-Incivilités

(Q) : La ville se développe par une croissance immobilière ?

(R) : La ville a la plus forte dynamique dans l'agglomération du Muretain. Depuis ce mandat, plus de 15 promoteurs ont sollicité le Maire pour des projets immobiliers. Seuls deux ont reçu un avis favorable. Ces projets ont été finalisés avec les riverains. Nous souhaitons maîtriser le développement qui entraîne des conséquences sur la circulation et les services. C'est pour cela qu'il est demandé aux promoteurs des places de parking supplémentaires dans les projets qui, de fait, réduisent l'emprise au sol des constructions.

Un troisième groupe scolaire est en cours de construction pour soulager l'école Paul Langevin qui dispose de préfabriqués.

Ce 3e groupe permettra d'améliorer les conditions d'accueil des enfants.

Un projet de résidence autonomie pour les seniors est en cours d'étude rue Cazeneuve. Les riverains seront consultés dès que le dossier sera avancé. La proximité au centre-ville est indispensable dans ce type de projet. Ce type de résidence permet aux aînés de rester dans du logement autonome tout en étant adapté au vieillissement.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Château d'eau-Saudrune (Secteur 3)

(Q) : Le flux et la vitesse sur la route de Toulouse ?

(R) : Cette route est très fréquentée. La vitesse y est quelques fois excessive bien qu'elle soit limitée à 50 km/h puisqu'il s'agit d'une agglomération. La police municipale est également mobilisée sur cet axe. Notre commune a beaucoup de voiries sensibles.

La route de Toulouse amène au rond-point de Gascogne qui est central.

L'étude de voirie qui a été faite a apporté deux propositions. La première hypothèse est de créer une double route dans le rond-point de Gascogne (solution non retenue). La seconde est de désengorger cette partie avec un itinéraire bis derrière la maison d'arrêt ou le chemin de Roques. Cette dernière nécessite l'engagement de quatre communes. L'étude est en cours par le Muretain Agglo qui a la compétence voirie. Bien évidemment l'analyse d'une piste cyclable avec ces projets sera à intégrer.

(Q) : Limiter la vitesse avec les feux-rouges comme à Frouzins ?
Rajouter des panneaux de limitation de vitesse ?

(R) : Ce type d'équipement a fait l'objet, dans un premier temps, de beaucoup de difficultés par rapport à des problèmes de conformité qui ont entraîné la suspension d'installation. Le Syndicat Départemental d'Énergie de Haute-Garonne (SDEHG) et le Muretain Agglo accompagnent la commune pour trouver la mesure la plus adaptée.

Pour information, il a fallu 8 mois pour faire installer la ligne blanche sur cette route départementale.

Il est aussi possible de mettre toute la route en ligne blanche pour interdire de doubler. Cela imposerait aux riverains de faire le tour par les ronds-points pour accéder à leur domicile. Cette hypothèse sera mise à la discussion des riverains dans le cas de sa faisabilité.

Il faut entendre que les process voirie sont extrêmement techniques et prennent beaucoup de temps. Toutefois, il ne faut pas oublier que le code de la route stipule qu'en entrée dans une agglomération la vitesse est limitée de fait à 50 km/h et que trop de panneaux peuvent entraîner un manque d'efficacité.

Il y a beaucoup d'incivilités de la part des conducteurs qui se sont accrues depuis le confinement.

Des contrôles inopinés sur tous les secteurs de la commune sont organisés tant par la gendarmerie que par la police municipale.

(Q) : Le choix de faire la place plutôt que de rajouter des feux ? Pourquoi ?

(R) : Le projet de la requalification de la place de la Libération est un projet qui a débuté il y a 10 ans avec les premières études.

Cette requalification est indispensable pour redynamiser notre centre-ville et être un lieu de vivre-ensemble. C'est un engagement de campagne soutenu par beaucoup de Seyssois. Le travail de concertation avec les citoyens et les commerçants démontre le travail collaboratif de la mairie. Les travaux ont débuté, les commerçants sont ouverts et vous êtes invités à continuer à les soutenir dans cette période.

Les travaux se déroulent dans les délais prévus.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Château d'eau-Saudrune (Secteur 3)

Divers

(Q) : Projet de skate park ?

(R) : Les jeunes du PAJ ont travaillé plusieurs mois sur un projet de skate park et de Pumptrack qui regroupe plusieurs disciplines. Les jeunes ont pu observer des aménagements existants dans d'autres communes.
Il est nécessaire de trouver le lieu le plus adapté.
C'est un projet toujours en cours d'étude.

Pour les questions plus personnelles, une réponse individuelle sera faite.

En conclusion, Monsieur le Maire, Malika Bensouici, les élus présents et Capucine Corman, chargée de mission Démocratie Participative, remercient les Seyssois d'avoir répondu à cette invitation pour une première. Les échanges ont été riches et certains sujets ont fait l'objet de débats dans un climat constructif et serein.

Comme engagé et inscrit dans la charte, un compte rendu sera réalisé pour chaque conseil de quartier et disponible sur le site à l'issue des 5 rencontres.

Monsieur le Maire rappelle :

- Que le service Démocratie Participative est à disposition à l'adresse democratieparticipative@mairie-seysse.fr
- Qu'il est possible de s'inscrire sur le fichier « démocratie participative » pour participer ou être informé(e) de démarches engagées par la commune
- Qu'on peut compléter le questionnaire d'évaluation de la soirée qui permettra d'apprécier et d'améliorer cet exercice.

Les échanges ont perduré durant le moment de convivialité pendant près d'1 h 30.
Moment très apprécié des citoyens et de l'équipe municipale.

Retour sur l'atelier participatif "les verbatims" Expression des participants

- À la question : « **Quel nom pour mon quartier ?** »

- Château d'Eau - Autoroute A15 et Rond-point de l'A15
- La Saudrune - Les Terrasses du Château d'Eau

Le nom : « **Château d'Eau-Saudrune** », Ces deux propositions ont été les plus plébiscitées.

- À la question « **les éléments positifs de mon quartier** »

- Ces Conseils de Quartiers : La démocratie participative bravo / Merci de cette démarche / Réunions de quartier + conseils / Échanges > réunion de quartier / bonne initiative d'effectuer des réunions de quartier plus régulièrement
- Projet de chemin doux du chemin de la Saudrune à la zone Segla
- Communication (Facebook site...)
- Les trottoirs refaits à neuf dans le lotissement, super.

- À la question : « **les éléments à améliorer de mon quartier** »

On retrouve beaucoup les questions évoquées ci-dessus dans le compte rendu.

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

Château d'eau-Saudrune (Secteur 3)



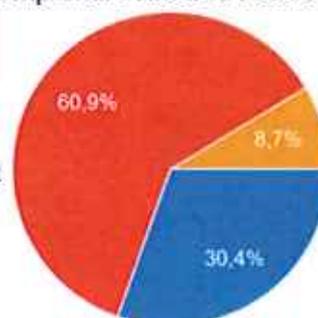
Retour sur l'évaluation

Chaque conseil de quartier a fait l'objet d'une évaluation par le questionnaire complété par les participants à l'issue de la rencontre. En voici la synthèse :

3. Pensez-vous être bien informé des démarches engagées par la commune ?

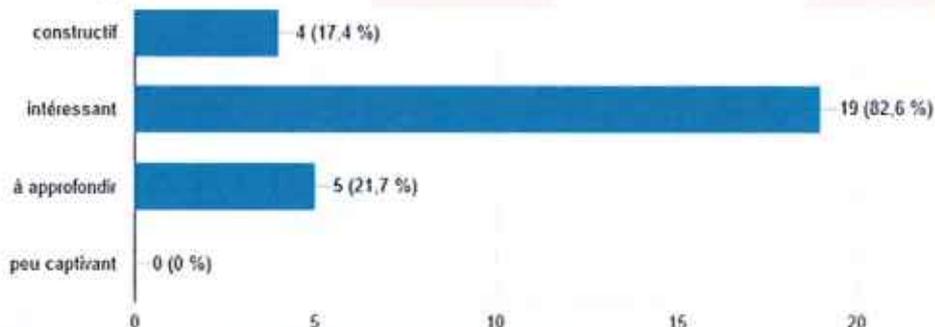


4. La rencontre vous a-t-elle permis de mieux comprendre l'intérêt des conseils de quartier ?



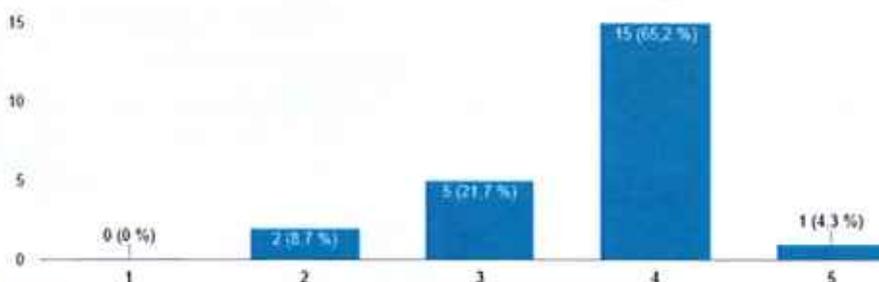
5. Vous diriez du contenu de la rencontre qu'il a été :

23 réponses



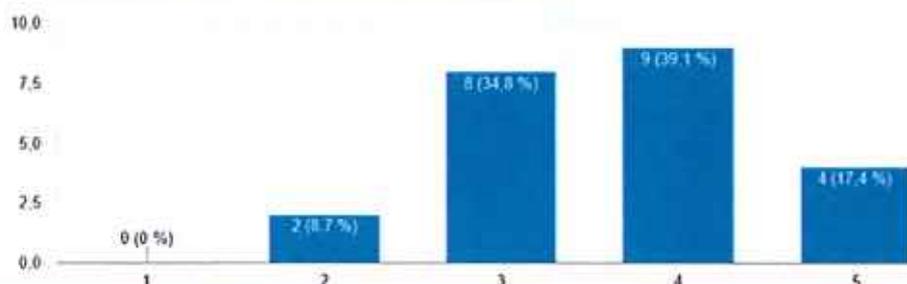
6. À l'issue de réunion, diriez-vous que les informations communiquées ont été claires et précises ?

23 réponses



Cette réunion de quartier a-t-elle répondu à vos attentes ?

23 réponses





LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

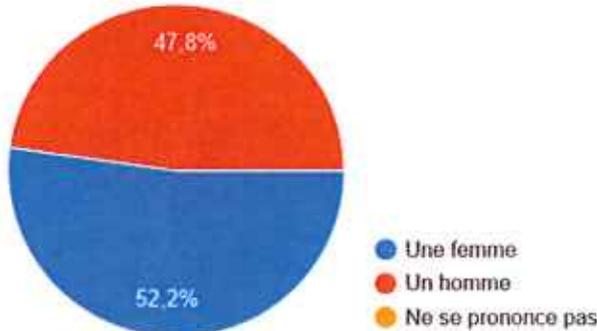
Compte-rendu



Château d'eau-Saudrune (Secteur 3)

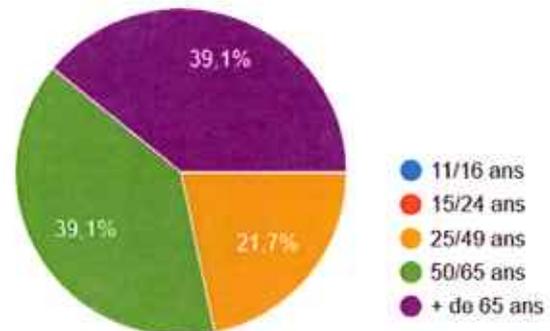
7. Vous êtes :

23 réponses



8. Votre tranche d'âge :

23 réponses



Les conseils de quartiers... On continue avec une BOÎTE À IDÉES !

Un système où vous pourrez continuer à faire des propositions à destination de l'amélioration de votre quartier, dans l'intérêt général :

- De sujets à évoquer lors des prochains conseils de quartier ?
- Une envie de projet dans votre quartier ?
 - C'est quoi ?
- Comment faire un repas de quartier ?
- Quel nom pour mon quartier ?
Etc.



N'hésitez pas à contribuer

Le service Démocratie Participative reste à votre écoute : 05 62 11 64 67
democratieparticipative@mairie-seysses.fr